

المملكة المغربية
+ⵝⵍⵎⵖⵔⵉⵎ ⵏ ⵎⵔⵓⵎⵓⵎ
ROYAUME DU MAROC

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
ⵎⵔⵓⵎⵓⵎ ⵏ ⵎⵔⵓⵎⵓⵎ ⵏ ⵎⵔⵓⵎⵓⵎ ⵏ ⵎⵔⵓⵎⵓⵎ
Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

الهيئة الوطنية لتقييم منظومة التربية والتكوين والبحث العلمي
INSTANCE NATIONALE D'ÉVALUATION DU SYSTÈME D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CADRE DE PERFORMANCE

DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE À L'HORIZON 2030

NIVEAU NATIONAL 2015-2018





CADRE DE PERFORMANCE
DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE
À L'HORIZON 2030

NIVEAU NATIONAL 2015-2018



DÉPÔT LÉGAL : 2019MO4420
ISBN : 978-9920-785-17-4

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	5
1 Contexte de l'élaboration du cadre de performance du suivi de la Vision Stratégique	7
2 Arborescence de l'indice national de développement de l'éducation	11
3 Analyse de l'évolution de l'Indice National de Développement de l'Éducation	21
4 Cadre de performance du suivi de la Vision Stratégique 2015-2018	27
• ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	29
• QUALITÉ DE L'ÉDUCATION	38
• PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ	48
5 Annexe méthodologique	59

INTRODUCTION

Trois années se sont écoulées depuis la publication de la Vision Stratégique de la réforme 2015-2030, et il est plus que temps de mesurer le niveau actuel du développement de l'éducation au Maroc, d'en cerner les progrès depuis 2015 et d'évaluer les potentialités jusqu'à l'horizon 2030. La mesure du développement de l'éducation n'est pas une tâche aisée. Elle nécessite l'élaboration d'un outil adéquat qui permet, non seulement de dresser l'état actuel de l'éducation et d'en mesurer l'évolution, mais également de planifier la mise en œuvre des objectifs de la Vision Stratégique à l'horizon 2030.

Le cadre de performance du suivi de la Vision, présenté dans ce rapport, est l'outil développé par l'Instance Nationale d'Évaluation (INE) auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) afin de suivre la mise en œuvre de la Vision tout en intégrant les objectifs de développement durable liés à l'éducation (ODD4) dont l'horizon 2030 coïncide avec celui de la Vision. La mesure du développement de l'éducation est principalement fondée sur les trois piliers de la Vision : «Équité», «Qualité» et «Promotion», ainsi que sur la cible 4 des ODD. Mobilisant une batterie d'indicateurs confectionnés à partir de bases de données administratives, des enquêtes auprès des ménages et des évaluations internationales sur l'apprentissage scolaire, le cadre de performance présente «l'Indice National de Développement de l'Éducation» (INDE). Conçu par l'INE pour appréhender la réalisation des objectifs de la Vision, l'INDE est un indice composite qui compile 157 indicateurs minutieusement sélectionnés et thématiques selon une arborescence bien définie. Il est décliné en trois dimensions et 27 sous-dimensions, tenant compte, à la fois, des trois piliers de la Vision et de l'ODD4. L'INDE permet non seulement de dresser l'état de la situation de l'éducation et de son évolution mais également d'identifier les sources de force et de faiblesse (déficit) de l'éducation au Maroc.

Ce cadre de performance montre que le Maroc a parcouru, en 2018, la moitié du chemin (INDE égal à 53,5%) conduisant à un niveau de développement de l'éducation comparable à ce qui prévaut

aujourd'hui dans les pays développés, ou à ce qu'ambitionne la Vision Stratégique, soit une augmentation de 2,3 points par rapport à 2015 (INDE de 51,2%). Au démarrage de la Vision, entre 2015 et 2018, les progrès demeurent timides et du chemin reste à faire. Au vu du rythme actuel du développement de l'éducation, autant dire que le Maroc n'atteindra pas les objectifs escomptés en 2030. En effet, même sous l'hypothèse d'une progression linéaire de 2,5 points tous les trois ans, le Maroc pourra espérer atteindre une valeur de seulement 63,5% en 2030, soit même pas les deux-tiers des objectifs stratégiques de la Vision.

En analysant l'INDE par dimension, il s'avère que c'est l'« équité » qui est la mieux positionnée dans l'INDE avec 62,5% en 2018. Les autres dimensions «qualité» et «promotion de l'individu et de la société» n'ont pas encore atteint la moitié de l'objectif, soit 48,7% et 49,3% respectivement. La source de déficit dans le développement de l'éducation au Maroc provient essentiellement de la qualité de l'éducation et principalement de la sous-dimension des acquis scolaires des élèves qui peine depuis longtemps à rattraper le retard du pays en la matière. La promotion de l'individu et de la société est l'autre dimension qui nécessite de fournir des efforts surtout en ce qui concerne l'emphase sur la réussite (implication des acteurs éducatifs dans la réussite scolaire), l'encouragement de la recherche scientifique et l'éducation tout au long de la vie au profit des jeunes et des adultes.

1

CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE

LA VISION STRATÉGIQUE 2015-2030 : UNE REFONTE DE L'ÉCOLE DE DEMAIN

Au terme de larges consultations menées avec les différents acteurs et intervenants du système d'éducation et de formation, le CSEFRS a présenté, en 2015, les grandes lignes de « l'École marocaine de demain ». Il s'agit précisément de la Vision Stratégique 2015-2030, le deuxième grand chantier de la réforme éducative après la Charte Nationale d'Éducation et de Formation publiée en 2000. Cette Vision, qui traduit un nouveau contrat national pour le système éducatif, constitue aussi un référentiel partagé, pour tous les gouvernements qui se succéderont, pour moderniser l'école marocaine lors de ces quinze années tout en s'inscrivant dans la durabilité et la capitalisation des résultats.

La Vision Stratégique 2015-2030, qui prône une école de l'équité, de la qualité et de la promotion, appelle à la nécessité d'instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation. Ainsi, le levier 22 (point 127) de la Vision stipule que « le CSEFRS contribuera, à travers l'INE à l'évaluation régulière de la mise en œuvre de la réforme : son cheminement, la réalisation de ses objectifs et son impact sur l'affirmation et la concrétisation de l'équité et de l'égalité des chances, l'évolution de la qualité des apprentissages, l'efficacité des rendements interne et externe et les potentiels de qualification du système éducatif ». La Vision accorde donc un rôle central à la mise en place d'un cadre d'évaluation cohérent capable d'éclairer les acteurs éducatifs et d'encourager leur responsabilisation pour atteindre des objectifs fixés. Ainsi, de par ses attributions, la mission de l'élaboration des outils de suivi de la mise en œuvre de la Vision ainsi que celle de son évaluation a été confiée à l'INE.

L'année 2015 est devenue, pour ainsi dire, l'année de référence pour l'évaluation du développement de l'éducation au Maroc. En effet, si l'année 2000 a été marquée par la promulgation de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation et l'adhésion du Maroc à la déclaration du millénaire pour le développement (OMD), l'année 2015 a, quant à elle, coïncidé avec l'adoption de la Vision Stratégique 2015-2030, de la régionalisation avancée⁽¹⁾ et de l'engagement du Maroc dans la réalisation des ODD.

1- La dernière modification du découpage régional remonte à 1999.

DE LA CHARTE À LA VISION ET DES OMD AUX ODD : LA PRIMAUTÉ À LA QUALITÉ

Soulignons à cet égard que même si la Vision Stratégique a précédé le lancement officiel des ODD, elle concorde avec ce nouveau programme sur plusieurs aspects. Ainsi, les deux feuilles de route se projettent sur un même horizon (2015-2030) et s'alignent sur trois piliers : (i) équité, (ii) qualité et (iii) éducation tout au long de la vie. D'un côté, « l'éducation » est principalement représentée dans le programme des Nations Unies à travers l'ODD numéro « 4 » (ODD4) qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». D'un autre côté, la Vision Stratégique a plaidé pour une nouvelle école de l'équité et de l'égalité des chances, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société.

Par ailleurs, la Vision et l'ODD4 ont implicitement mis l'accent davantage sur la question de la « qualité de l'éducation » alors que la Charte et l'OMD2 (objectif numéro 2 dans l'ancien agenda international) - ont plutôt insisté sur la généralisation de l'éducation de base. En effet, la thématique de la qualité de l'enseignement, bien qu'évoquée par la Charte, a été involontairement reléguée au second plan en raison notamment de l'importance accordée à la massification de l'éducation au début du millénaire. En revanche, la Vision Stratégique lui a accordé une place centrale (chapitre II : Pour une école de qualité pour tous), suite aux avancées importantes réalisées dans la généralisation. Il est à noter que le chapitre II de la Vision est plus conséquent (34 pages) que les chapitres I et III réunis⁽²⁾.

Ainsi, peut-on dire que la qualité des apprentissages scolaires constitue le point marquant de la transition de la Charte vers la Vision et des OMD2 vers les ODD4. En effet, les débats d'aujourd'hui de la communauté internationale se sont beaucoup plus orientés vers la qualité. L'accès universel à l'enseignement primaire, cible consacrée à l'éducation dans les OMD (OMD2), n'est plus d'actualité et l'ODD 4, intitulé « qualité de l'éducation », devient l'objectif ultime à atteindre en 2030. Ce dernier couvre, en effet, un spectre plus large que l'OMD2 intégrant pour la première fois des indicateurs liés directement à la

2- Le chapitre I concerne l'équité et l'égalité des chances tandis que le chapitre III est dédié à la promotion de l'individu et de la société.

qualité des apprentissages. Ainsi, le premier indicateur⁽³⁾ de l'ODD4 concerne, d'emblée le niveau de compétence minimale des élèves en lecture et en mathématiques. Plus encore, la moitié des cibles de l'ODD4 appréhende la qualité des apprentissages des enfants, des jeunes ou des adultes. Par conséquent, les informations issues des bases de données de TIMSS, PIRLS, PISA et de six autres évaluations standardisées⁽⁴⁾ sur les acquis scolaires sont parmi les sources⁽⁵⁾ de données essentielles qui renseignent l'évolution de l'ODD4.

CADRE DE PERFORMANCE DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE : LE PREMIER OUTIL CHIFFRÉ DE LA VISION

Dans le cadre des prérogatives et des recommandations de la Vision, l'INE a entamé, depuis 2015, une réflexion sur les outils de suivi de la mise en œuvre des piliers de la Vision et de l'évaluation de la réalisation de ses objectifs à l'horizon 2030. Ainsi, l'INE a présenté plusieurs rapports d'évaluation du système éducatif notamment celui du programme PNEA en 2016, celui de TIMSS 2015 spécifique au Maroc, les deux éditions d'Atlas sur les inégalités en éducation et ainsi que celui de l'enseignement privé, et le rapport sectoriel de l'enseignement supérieur. Néanmoins, tous ces rapports ne permettent pas de donner une vue d'ensemble sur le suivi de la Vision, étant donné que chacun d'eux se focalise sur l'évaluation d'une thématique spécifique. De ce fait, l'INE a commencé à élaborer en 2018 un outil innovant qui permettra de suivre les trois piliers fondamentaux de la Vision en mobilisant une batterie d'indicateurs intégrant de nouveaux construits relatifs à ces trois dimensions. En effet, l'idée est de proposer un outil regroupant, de façon transversale, l'ensemble des thématiques de l'éducation et donnant une vue d'ensemble sur l'état du système éducatif sous le prisme global de la Vision.

3- Il s'agit précisément de l'indicateur reflétant le pourcentage des élèves maîtrisant les niveaux de compétence minimale en lecture et en mathématiques.

4- Il s'agit notamment des enquêtes : LaNA (Évaluation des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul), PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN), PILNA (Évaluation des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul dans les îles du Pacifique), SACMEQ (Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation), SEA-PLM (Métriques de l'apprentissage à l'école primaire en Asie du Sud-Est), TERCE (Troisième étude régionale comparative et explicative).

5- Trois types de sources sont utilisés pour apprécier l'atteinte de l'ODD4 : Données administratives des ministères, enquêtes auprès des ménages et les évaluations standardisées des apprentissages.

Le cadre de performance du suivi de la Vision Stratégique est l'outil proposé par l'INE pour accompagner la mise en œuvre de celle-ci. Il permet de disposer de nouveaux indicateurs composites arborisés selon les trois grands piliers de la Vision. De plus, il propose, pour la première fois, un indice composite général, appelé Indice National de Développement de l'Éducation (INDE), qui résume les progrès du pays en matière d'éducation et qui se prête à une décomposition thématique détaillée.

Précisons que ce cadre de performance ne représente ni un suivi exhaustif des recommandations émises par la Vision, ni une évaluation de l'application des dispositions de la loi-cadre, ni un suivi des projets définis par les départements ministériels pour opérationnaliser la Vision. En effet, ces derniers peuvent être sujets à correction, rectification ou changement. À cet égard, dans son rapport sur l'état de préparation du Maroc pour la mise en œuvre des ODD 2015-2030, la Cour des Comptes a invité les départements ministériels à mettre en concordance leurs projets avec les cibles de l'ODD4. Il y a donc lieu de souligner le choix délibéré de ne pas faire du cadre de performance un outil de suivi du programme opérationnel et technique du pouvoir exécutif. Il s'inscrit en revanche dans le cadre d'un suivi des réalisations par rapport aux objectifs stratégiques tracés des trois piliers de la Vision. À l'horizon 2030, l'INE produira cinq cadres de performance triennaux. Le premier, proposé dans ce rapport, (édition 2019) concerne la période de démarrage de la Vision (2015-2018).

2

ARBORESCENCE DE L'INDICE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

Le cadre de performance propose une mesure multidimensionnelle du niveau de développement de l'éducation du pays, moyennant 157 indicateurs, 30 indices composites dimensionnels/sous-dimensionnels et un indice composite global (l'Indice national de développement de l'éducation : INDE). L'INDE devient ainsi le nouvel indice composite proposé par l'INE pour appréhender la concrétisation des trois dimensions de la Vision : (i) l'équité, avec 50 indicateurs (ii) la qualité, avec 50 indicateurs et (iii) la promotion de l'individu et de la société, avec 57 indicateurs. Le dimensionnement a été effectué de manière équilibrée puisque chaque dimension comporte neuf sous-dimensions permettant de l'approcher de la façon la plus large possible. La mesure de chaque sous-dimension est fondée sur un ensemble d'indicateurs minutieusement sélectionnés. Au sein d'une même sous-dimension, tous les indicateurs sont jugés d'une importance égale.

Sur le plan des référentiels, la confection de l'INDE est essentiellement fondée sur deux repères : la Vision Stratégique de la réforme 2015-2030 et les cibles de l'ODD4. Soulignons à cet égard que l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU⁽¹⁾) a élaboré le Guide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD4. Ainsi, l'INDE présente la particularité de prendre en compte aussi bien les objectifs de la Vision que les cibles de l'ODD4. De ce fait, l'INDE comporte, entre autres, 44 indicateurs retenus par l'ISU pour le suivi de l'ODD4.

Au niveau des sources de données, le cadre de performance mobilise trois types de sources : les bases de données administratives du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS), les enquêtes réalisées auprès des ménages⁽²⁾ et les bases de données des évaluations standardisées des acquis scolaires, notamment celles de TIMSS et PIRLS. Le cadre de performance mobilise 81 indicateurs (parmi les 157) compilés à partir des enquêtes TIMSS et PIRLS. Nous présentons dans ce qui suit les dimensions, les sous-dimensions et les indicateurs utilisés dans ce cadre de performance.

1- Soulignons que la communauté internationale a confié à l'ISU la mission d'élaborer les méthodologies, les normes et les indicateurs nécessaires pour apprécier les réalisations et les avancées par rapport à l'atteinte de l'ODD 4.

2- Il s'agit par exemple de l'enquête emploi du HCP et de l'enquête sur l'accès et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication par les individus et les ménages de l'ANRT.

A. ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Cette dimension mesure la concrétisation de l'équité et de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation à travers neuf sous-dimensions (schéma A). Bien qu'intimement complémentaires, ces sous-dimensions nécessitent, chacune, des réponses appropriées en termes de politique publique. C'est pour cette raison que chacune d'elle est mesurée par des indicateurs appropriés. Ce qui permet de décomposer, par la suite, l'indice de la dimension 'Équité et égalité des chances' selon ses sous-dimensions. Ces dernières portent sur : (1) la préscolarisation pour tous, (2) l'accès à l'éducation de base, (3) l'extension de l'enseignement post-obligatoire, (4) la lutte contre les déperditions scolaires, (5) l'équité genre, (6) le partenariat public-privé au service de l'équité, (7) l'équité territoriale dans l'offre scolaire, (8) l'accessibilité des établissements aux infrastructures de base et (9) l'éducation inclusive.

1- LA PRÉSCOLARISATION POUR TOUS

Elle traduit l'atteinte de la généralisation de l'enseignement préscolaire pour tous les enfants âgés de 4 à 6 ans. Cette sous-dimension a été en même temps préconisée par la Vision dans le levier 2 et par l'ODD4 dans la cible « 4.2 ». Elle est composée de trois indicateurs : (a) la proportion d'enfants non préscolarisés ayant l'âge de 4 à 5 ans, (b) la part des nouveaux inscrits en première année primaire issus du préscolaire et (c) la part des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire public.

2- L'ACCÈS À L'ÉDUCATION DE BASE

Celui-ci englobe la généralisation de l'enseignement primaire et secondaire collégial, objectif universel préconisé par la Vision et mesuré généralement par les taux de scolarisation. L'ODD4 l'appréhende, quant à lui, à partir des taux de non-scolarisation des tranches d'âge de 6-11 et 12-14 ans. Dans notre proposition, nous nous sommes plutôt alignés à l'approche de l'ODD4. Cette sous-dimension est composée de deux indicateurs : (a) le taux d'enfants non scolarisés ayant l'âge de 6 à 11 ans et (b) le taux de jeunes non scolarisés ayant l'âge de 12 à 14 ans.

3- L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE

Celle-ci mesure le niveau de scolarisation des jeunes de plus de 15 ans inscrits dans le secondaire qualifiant, la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur en vue d'acquies les compétences générales, techniques ou académiques et d'avoir une certification ou un diplôme de l'enseignement post-obligatoire. Les indicateurs de cette sous-dimension sont (a) le taux de jeunes non scolarisés ayant l'âge de 15 à 17 ans, (b) la proportion des stagiaires de la formation professionnelle parmi les jeunes de 15-24 ans, (c) la proportion des stagiaires de la formation professionnelle post-bac et (d) le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur.

Schéma A : Les sous-dimensions de l'équité et de l'égalité des chances



4- LA LUTTE CONTRE LES DÉPÉDITIONS SCOLAIRES

Cette sous-dimension traduit les efforts fournis pour réduire le redoublement et le décrochage qui touche les élèves les plus vulnérables. Elle est appréhendée à travers six indicateurs : (a) le taux d'abandon au primaire, (b) le taux d'abandon au secondaire collégial, (c) le taux d'abandon au secondaire qualifiant, (d) le taux de redoublement au primaire, (e) le taux de redoublement au secondaire collégial et (f) le taux de redoublement au secondaire qualifiant.

5- L'ÉQUITÉ GENRE

Celle-ci renseigne le degré d'atteinte de la parité entre les genres dans tous les cycles d'enseignement. Elle est constituée de cinq indicateurs mesurant la parité : (a) l'indice de parité au préscolaire, (b) l'indice de parité au primaire, (c) l'indice de parité au secondaire collégial, (d) l'indice de parité au secondaire qualifiant et (e) l'indice de parité au supérieur.

6- LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Cette sous-dimension renvoie à l'implication de l'enseignement privé en tant que partenaire essentiel dans la généralisation et la diversification de l'offre de l'enseignement dans l'optique de l'équité et de l'égalité des chances telle que stipulée dans le levier 8 de la Vision Stratégique. De même, le levier 3 a aussi encouragé à favoriser la disponibilité des espaces d'apprentissage adéquats à la scolarisation en milieu rural et dans les zones déficitaires dans le cadre du partenariat public-privé. La mesure de cette sous-dimension est approchée par huit indicateurs qui peuvent être répartis en deux groupes. Le premier groupe concerne l'extension de l'offre conjuguée des deux types d'enseignement dans les communes marocaines : (a) le taux de couverture des communes par l'enseignement privé au primaire, (b) le taux de couverture des communes par l'enseignement privé au secondaire collégial et (c) le taux de couverture des communes par l'enseignement privé au secondaire qualifiant. D'autre part, le second groupe d'indicateurs mesure l'écart de performance entre les élèves scolarisés dans l'enseignement public et ceux scolarisés dans le privé : (d) la différence de score entre le privé et le public en mathématiques à la quatrième année du primaire (TIMSS), (e) la différence de score

entre le privé et le public en mathématiques à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (f) la différence de score entre le privé et le public en sciences à la quatrième année du primaire (TIMSS), (g) la différence de score entre le privé et le public en sciences à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (h) la différence de score entre le privé et le public en lecture à la quatrième année du primaire (PIRLS).

7- L'ÉQUITÉ TERRITORIALE DANS L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

Cette sous-dimension informe sur la disponibilité/proximité de l'offre d'enseignement primaire, secondaire et supérieure dans les communes marocaines. Pour le cas des cycles primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant, le critère de proximité retenu est la présence de l'établissement scolaire dans la commune. Dans le cas de l'enseignement supérieur, le critère de proximité choisi est la présence d'un établissement universitaire ou de formation des cadres soit dans la commune elle-même, soit dans l'une des communes adjacentes. Cette sous-dimension est appréhendée à travers quatre indicateurs : (a) le taux de couverture des communes par l'enseignement primaire, (b) le taux de couverture des communes par l'enseignement secondaire collégial, (c) le taux de couverture des communes par l'enseignement secondaire qualifiant et (d) le taux de couverture territoriale de l'enseignement supérieur universitaire et de formation des cadres.

8- L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE

Elle vise à assurer, pour tous les établissements scolaires, un niveau minimum d'équipements de base, comme le soulignent les leviers 6 et 15 de la Vision. De même, la cible 4.a de l'ODD4, dédiée à l'environnement scolaire, a énuméré un ensemble d'infrastructures, d'installations et de services que chaque école devrait avoir. Nous avons retenu dans cette sous-dimension douze indicateurs liés à l'existence des murs de clôture en dur dans les établissements scolaires ainsi que leur raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement: (a) la part des établissements raccordés au réseau d'eau potable au primaire, (b) la part des établissements

raccordés au réseau d'eau potable au secondaire collégial, (c) la part des établissements raccordés au réseau d'eau potable au secondaire qualifiant, (d) la part des établissements raccordés au réseau d'électricité au primaire, (e) la part des établissements raccordés au réseau d'électricité au secondaire collégial, (f) la part des établissements raccordés au réseau d'électricité au secondaire qualifiant, (g) la part des établissements raccordés au réseau d'assainissement au primaire, (h) la part des établissements raccordés au réseau d'assainissement au secondaire collégial, (i) la part des établissements raccordés au réseau d'assainissement au secondaire qualifiant, (j) la part des établissements sans murs de clôture au primaire, (k) la part des établissements sans murs de clôture au secondaire collégial et (l) la part des établissements sans murs de clôture au secondaire qualifiant.

9- L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Elle tient compte des besoins particuliers de tous les apprenants, pour assurer le droit à l'éducation pour tous en matière d'enseignement, quelle que soit la situation de ces apprenants. La cible 4.5, consacrée par l'ODD4 à l'égalité d'accès des personnes vulnérables à tous les niveaux d'enseignement, favorise ainsi les pratiques inclusives qui s'adaptent aux différents contextes. Le levier 4 de la Vision, quant à lui, stipule la garantie du droit d'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la formation pour les personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques. La Vision considère même que la réussite d'un tel pari est au cœur de l'équité et de la justice sociale. L'éducation inclusive est approchée à travers six indicateurs mesurant: (a) la proportion des enfants en situation de handicap non scolarisés et âgés de 6 à 11 ans, (b) la part des enfants en situation de handicap non scolarisés et ayant l'âge de 12 à 14 ans, (c) la proportion des enfants en situation de handicap non scolarisés et ayant l'âge de 15 à 17 ans, (d) la part des établissements du primaire ayant accès aux matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap, (e) la part des établissements du secondaire collégial ayant accès au matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap et (f) la part des établissements du secondaire qualifiant ayant accès au matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap.

B. QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

La deuxième dimension du cadre de performance est « la qualité de l'éducation ». L'amélioration de celle-ci s'impose comme la première priorité de la Vision Stratégique. Cette dernière a souligné son caractère multidimensionnel et invite à une définition des standards nationaux pour la quantifier, moyennant des indicateurs bien déterminés permettant une évaluation juste à tous les niveaux. Ainsi, le cadre de performance propose de l'évaluer à travers neuf sous-dimensions comme illustré dans le schéma B. Les sous-dimensions sont : (1) les acquis scolaires, (2) le cadre de scolarisation, (3) le rendement interne, (4) l'encadrement pédagogique, (5) l'élimination du retard scolaire de plus de deux ans, (6) la qualité de l'environnement scolaire, (7) les conditions d'exercice de l'enseignant, (8) l'intégration des technologies numériques dans les écoles et (9) l'orientation scolaire.

1- LES ACQUIS SCOLAIRES

Cette sous-dimension mesure le niveau des acquis des élèves dans les matières principales du curriculum enseigné, à savoir les mathématiques, les sciences et la lecture. Elle apparaît au premier plan des cibles de l'ODD4. Plus encore, la moitié des cibles de l'ODD4 ont un lien direct avec la qualité des apprentissages. Les indicateurs de cette sous-dimension sont : (a) la proportion d'élèves de la quatrième année du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques (TIMSS), (b) la proportion d'élèves de la deuxième année du secondaire collégial ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques (TIMSS), (c) la proportion d'élèves de la quatrième année du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en sciences (TIMSS), (d) la proportion d'élèves de la deuxième année du secondaire collégial ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en sciences (TIMSS), (e) la proportion d'élèves de la quatrième année du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en lecture (PIRLS), (f) le score moyen des élèves de la quatrième année du primaire en mathématiques (TIMSS), (g) le score moyen des élèves de la deuxième année du secondaire collégial en mathématiques (TIMSS), (h) le score moyen des élèves de la quatrième année du primaire en

sciences (TIMSS), (i) le score moyen des élèves de la deuxième année du secondaire collégial en sciences (TIMSS) et (j) le score moyen des élèves de la quatrième année du primaire en lecture (PIRLS).

2- LE CADRE DE SCOLARISATION

Il renseigne sur les conditions d'apprentissage en classe liées surtout à l'effectif des élèves (encombrement) et à la multiplicité des niveaux d'enseignement au sein de la même classe (multi-niveaux). Cette sous-dimension est composée de quatre indicateurs : (a) la taille moyenne de la classe au primaire, (b) la taille moyenne de la classe au secondaire collégial, (c) la taille moyenne de la classe au secondaire qualifiant et (d) la proportion des élèves scolarisés dans des classes à cours multiples au primaire.

3- LE RENDEMENT INTERNE

Celui-ci mesure l'effort consenti pour augmenter la rétention des élèves au sein du système éducatif. Les indicateurs de cette sous-dimension sont : (a) le taux d'achèvement sans redoublement au primaire, (b) le taux d'achèvement sans redoublement au secondaire collégial, (c) le taux d'achèvement sans redoublement au secondaire qualifiant et (d) le taux de diplomation dans l'enseignement supérieur.

Schéma B : Les sous-dimensions de la qualité pour tous



4- L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Il renseigne le ratio nombre d'élèves par enseignant dans les différents cycles d'enseignement. Cette sous-dimension est appréhendée à par le biais de quatre indicateurs : (a) le nombre moyen d'élèves par enseignant au primaire, (b) le nombre moyen d'élèves par enseignant au secondaire collégial, (c) le nombre moyen d'élèves par enseignant au secondaire qualifiant et (d) le taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur.

5- L'ÉLIMINATION DU RETARD SCOLAIRE DE PLUS DE DEUX ANS

Cette sous-dimension vise à réduire le retard scolaire dû à l'âge. Elle est constituée de trois indicateurs : (a) la proportion des élèves du primaire qui sont en retard de plus de deux ans, (b) la proportion des

élèves du secondaire collégial qui sont en retard de plus de deux ans et (c) la proportion des élèves du secondaire qualifiant qui sont en retard de plus de deux ans.

6- LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Cette sous-dimension renvoie aux conditions d'apprentissage dans l'établissement dans lequel les élèves sont scolarisés (climat scolaire). Elle est composée de trois types d'indicateurs : les déclarations des enseignants sur la prévalence de l'ordre et de la sécurité, les déclarations des directeurs sur l'incidence de problèmes de discipline et les déclarations des élèves sur leur exposition aux actes d'harcèlement, violence, vol et intimidation. Les indicateurs sont au nombre de onze : (a) la prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants de mathématiques de la quatrième année du primaire (TIMSS), (b) la prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants de mathématiques de la deuxième année du secondaire (TIMSS), (c) la prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants de sciences de la quatrième année du primaire (TIMSS), (d) la prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants de sciences de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (e) la prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants de lecture de la quatrième année du primaire (PIRLS), (f) l'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs de la quatrième année du primaire (TIMSS), (g) l'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (h) l'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs de la quatrième année du primaire (PIRLS), (i) le degré d'exposition des élèves à des actes d'harcèlement, violence, vol et intimidation : déclarations des élèves de la quatrième année du primaire (TIMSS), (j) le degré d'exposition des élèves à des actes d'harcèlement, violence, vol et intimidation : déclarations des élèves de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (k) le degré d'exposition des élèves à des actes d'harcèlement, violence, vol et intimidation : déclarations des élèves de la quatrième année du primaire (PIRLS).

7- LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ENSEIGNANT

Cette sous-dimension informe sur les problèmes auxquels font face les enseignants dans l'exercice de leur métier. Il s'agit en particulier de problèmes liés à la densité du programme, à la charge du travail, au faible niveau des élèves et à la pression exercée par l'administration. Cette sous-dimension inclut les indicateurs suivants : (a) le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants de mathématiques de la quatrième année du primaire (TIMSS), (b) le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants de mathématiques de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (c) le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants de sciences de la quatrième année du primaire (TIMSS), (d) le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants de sciences de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (e) le degré des limitations concernant le niveau des élèves auxquelles font face les enseignants : déclarations des enseignants de mathématiques de la quatrième année du primaire (TIMSS), (f) le degré des limitations concernant le niveau des élèves auxquelles font face les enseignants : déclarations des enseignants de mathématiques de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (g) le degré des limitations concernant le niveau des élèves auxquelles font face les enseignants : déclarations des enseignants de sciences de la quatrième année du primaire (TIMSS), (h) le degré des limitations concernant le niveau des élèves auxquelles font face les enseignants : déclarations des enseignants de sciences de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (i) le degré des limitations concernant le niveau des élèves auxquelles font face les enseignants : déclarations des enseignants de lecture de la quatrième année du primaire (PIRLS).

8- L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DANS LES ÉCOLES

renseigne principalement sur l'équipement des établissements scolaires en infrastructure de technologie numérique. Cette sous-dimension est intégrée dans la cible 4.a de l'ODD4 et également citée

dans le levier 6 de la Vision. Elle comprend trois indicateurs : (a) la part des établissements disposant d'un accès internet au primaire, (b) la part des établissements disposant d'un accès internet au secondaire collégial et (c) la part des établissements disposant d'un accès internet au secondaire qualifiant.

9- L'ORIENTATION SCOLAIRE

Cette sous-dimension informe sur le changement d'orientation entre le secondaire qualifiant et le supérieur. Elle traduit les difficultés rencontrées par les élèves du secondaire qualifiant dans leur choix de spécialité lorsqu'ils accèdent au supérieur. Elle renseigne également les dysfonctionnements du système en matière d'orientation précoce. Les indicateurs mobilisés pour cette sous-dimension sont : (a) la proportion d'élèves scientifiques et techniques dans le secondaire qualifiant et (b) la proportion d'élèves scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur.

C. PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

La troisième dimension du cadre de performance est « la promotion de l'individu et de la société ». Elle renvoie à plusieurs niveaux : l'élève, les acteurs éducatifs, les adultes et la société. Ainsi, le cadre de performance propose de l'évaluer à travers neuf sous-dimensions comme illustré dans le schéma C. Celles-ci sont : (1) le sentiment d'appartenance à l'école, (2) l'appréciation des matières enseignées par les élèves, (3) la valorisation et confiance des élèves dans les matières enseignées, (4) l'appréciation du métier de l'enseignant, (5) l'implication des acteurs éducatifs : degré d'emphase sur la réussite, (6) les compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), (7) l'intégration dans le marché du travail, (8) l'éducation tout au long de la vie et (9) la promotion de la société du savoir.

1- LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

est considéré par la Vision (levier 18) comme un élément qui favorise l'ancrage des valeurs partagées et l'adhésion aux normes établies à l'école. Cette sous-dimension est appréhendée à travers trois indicateurs reflétant (a) le degré de sentiment d'appartenance

à l'école des élèves de la quatrième année du primaire (TIMSS), (b) le degré de sentiment d'appartenance à l'école des élèves de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (c) le degré de sentiment d'appartenance à l'école des élèves de la quatrième année du primaire (PIRLS).

Schéma C : Les sous-dimensions de la promotion de l'individu et de la société



2- L'APPRÉCIATION DES MATIÈRES ENSEIGNÉES PAR LES ÉLÈVES

Cette sous-dimension renseigne sur l'appréciation des élèves des matières enseignées en l'occurrence les mathématiques, les sciences et la lecture. Elle est constituée de neuf indicateurs : (a) le degré d'appréciation des mathématiques en quatrième année du primaire (TIMSS), (b) le degré d'appréciation des mathématiques en deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (c) le degré d'appréciation des sciences en quatrième année du primaire (TIMSS), (d) le degré

d'appréciation des sciences en deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (e) le degré d'appréciation de la physique en deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (f) le degré d'appréciation de la chimie en deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (g) le degré d'appréciation de la science de la terre en deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (h) le degré d'appréciation de la biologie en deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (i) le degré d'appréciation de la lecture en quatrième année du primaire (PIRLS).

3- LA VALORISATION ET LA CONFIANCE DES ÉLÈVES DANS LES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Celle-ci met l'accent sur l'attitude des élèves envers les matières enseignées, notamment les mathématiques, les sciences et la lecture et la valeur qu'ils donnent à celles-ci. Onze indicateurs sont retenus dans cette sous-dimension : (a) le degré de valorisation des élèves en mathématiques à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (b) le degré de valorisation des élèves en sciences à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (c) le degré de confiance en soi des élèves en mathématiques à la quatrième année du primaire (TIMSS), (d) le degré de confiance en soi des élèves en mathématiques à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (e) le degré de confiance en soi des élèves en sciences à la quatrième année du primaire (TIMSS), (f) le degré de confiance en soi des élèves en sciences à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (g) le degré de confiance en soi des élèves en biologie à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (h) le degré de confiance en soi des élèves en physique à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (i) le degré de confiance en soi des élèves en chimie à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (j) le degré de confiance en soi des élèves en science de la terre à la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (k) le degré de confiance en soi des élèves en lecture à la quatrième année du primaire (PIRLS).

4- L'APPRÉCIATION DU MÉTIER DE L'ENSEIGNANT

Elle est mesurée par le degré de contentement des enseignants à exercer leur métier, la finalité et le sens qu'ils lui attribuent, leur motivation, la fierté envers leur travail et leur volonté d'enseigner

aussi longtemps qu'ils le peuvent. Cette sous-dimension comporte cinq indicateurs : (a) le degré de satisfaction des enseignants dans leur travail : déclarations des enseignants de mathématiques de la quatrième année du primaire (TIMSS), (b) le degré de satisfaction des enseignants dans leur travail : déclarations des enseignants de mathématiques de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (c) le degré de satisfaction des enseignants dans leur travail: déclarations des enseignants de sciences de la quatrième année du primaire (TIMSS), (d) le degré de satisfaction des enseignants dans leur travail : déclarations des enseignants de sciences de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS) et (e) le degré de satisfaction des enseignants dans leur travail : déclarations des enseignants de lecture de la quatrième année du primaire (PIRLS).

5- L'IMPLICATION DES ACTEURS ÉDUCATIFS

C'est le degré d'emphase sur la réussite : reflète le degré d'importance accordée par les différents acteurs éducatifs à la réussite scolaire des élèves. Cette sous-dimension renseigne sur le degré d'appropriation des objectifs du curriculum par les enseignants, leur réussite dans son implémentation, leur attente quant au rendement des élèves, leur capacité à les inspirer, leur aptitude à travailler en équipe afin d'améliorer leurs performances, ainsi que leur collaboration avec l'administration en vue de planifier les apprentissages. La mesure de cette sous-dimension est approchée par huit indicateurs : (a) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des enseignants de mathématiques de la quatrième année du primaire (TIMSS), (b) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des enseignants de mathématiques de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (c) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des enseignants de sciences de la quatrième année du primaire (TIMSS), (d) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des enseignants de sciences de la deuxième année du secondaire collégial (TIMSS), (e) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des enseignants de lecture de la quatrième année du primaire (TIMSS), (f) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des directeurs de la quatrième année du primaire (TIMSS), (g) le degré d'implication des acteurs éducatifs: déclarations des directeurs de la deuxième année du secondaire

collégial (TIMSS), (h) le degré d'implication des acteurs éducatifs : déclarations des directeurs de la quatrième année du primaire (PIRLS).

6- LES COMPÉTENCES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Cette sous-dimension mesure le pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence tel que stipulé par l'ODD 4. Les indicateurs de cette sous-dimension sont : (a) proportion de jeunes et adultes qui ont copié ou déplacé un fichier ou un dossier (%), (b) proportion de jeunes et adultes qui ont utilisé la fonction copier/coller pour dupliquer de l'information à l'intérieur d'un document, (c) proportion de jeunes et adultes qui ont envoyé des e-mails comprenant des pièces jointes (document, photo, vidéo par exemple), (d) proportion de jeunes et adultes qui ont trouvé, téléchargé, installé et configuré un logiciel, (e) proportion de jeunes et adultes qui ont connecté ou installé un nouvel appareil (modem, appareil photo, imprimante par exemple), (f) proportion de jeunes et adultes qui ont transféré des fichiers entre un ordinateur et un autre appareil (en dehors des mails), (g) proportion de jeunes et adultes qui ont utilisé des formules ou feuilles de calcul, (h) proportion de jeunes et adultes qui ont créé une présentation électronique en utilisant un logiciel de présentation (incluant du texte, des images, du son de la vidéo ou des graphiques), (i) proportion de jeunes et adultes qui ont écrit un programme informatique en utilisant un langage de programmation spécialisé.

7- L'INTÉGRATION DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Elle traduit l'insertion socio-économique des individus dans la société. Cette sous-dimension est approchée par six indicateurs: (a) pourcentage des jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET), (b) taux d'activité, (c) taux d'emploi, (d) pourcentage d'emplois rémunérés, (e) taux de salariat, (f) pourcentage de salariés marocains sans contrat de travail.

8- L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Elle mesure les possibilités des personnes de bénéficier à chaque étape de leur vie, d'un apprentissage afin d'acquérir les connaissances et les

compétences nécessaires pour réaliser leurs aspirations et contribuer à la construction de leur société. Dans ce sens, trois indicateurs sont adoptés dans cette sous-dimension : (a) nombre moyen d'années d'études (15 et plus), (b) taux d'alphabétisation des adultes (15 et plus), (c) proportion de la population ayant un niveau supérieur (25 et plus).

9- LA PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Elle met en évidence l'importance des publications scientifiques des chercheurs et de thèses soutenues dans le pays ainsi que du nombre de brevets et d'inventions déposées par les résidents. Les indicateurs retenus dans cette dimension sont: (a) nombre de publications indexées (Web of Science) par million d'habitants, (b) nombre de brevets de résidents par million d'habitants, (c) effectif des diplômés en doctorat rapporté aux diplômés de l'enseignement supérieur.

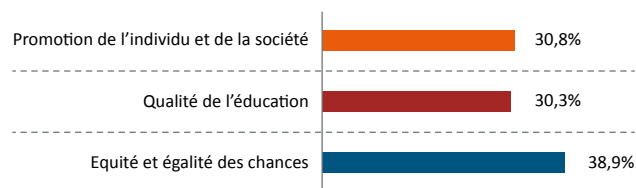
3

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

A. ÉVOLUTION GLOBALE DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE TRIENNALE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION STRATÉGIQUE

En 2018, la valeur de l'INDE s'est située à 0,535, gagnant 2,3 points de pourcentage sur sa valeur de 2015. Le Maroc a donc parcouru du chemin dans la voie de la réalisation des objectifs fondamentaux de la Vision Stratégique, mais beaucoup reste encore à faire. Ceci dit, le Maroc a fourni beaucoup d'efforts dans certaines dimensions mais les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous pour d'autres. Ainsi, les efforts du Maroc en matière de développement de l'éducation ont porté leurs fruits au niveau de la dimension « Équité et égalité des chances » avec un indice évalué à 0,625, soit la contribution la plus élevée de l'INDE avec 38,9% (graphique n°1). En 2015, la valeur de cette dimension était de 0,578 en augmentation de +4,7%. En effet, les progrès en matière d'accès à l'éducation de base, de parité genre et d'infrastructure de base pendant ces trois dernières années ont joué en faveur de cet indice.

Graphique 1 : Répartition (en %) des trois dimensions de l'INDE 2018



Par contre, les avancées concernant les deux autres dimensions de l'INDE entre 2015 et 2018 n'ont été que de +1,3% pour l'indice de la « qualité de l'éducation » (0,487 en 2018 avec une part de 30,3% de l'INDE) et +1% pour l'indice de la « promotion de l'individu et de la société » (0,493 en 2018 avec une part de 30,8% de l'INDE) (graphique 1).

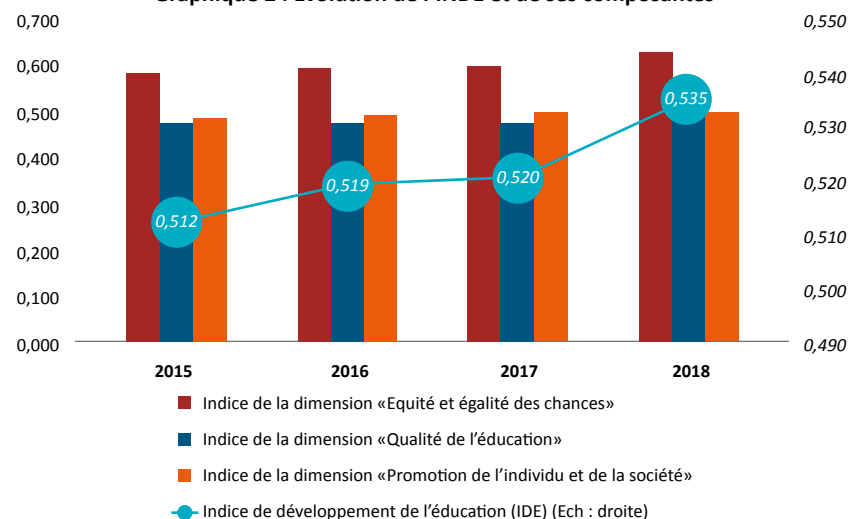
Tableau 1 : Indice national de développement de l'éducation selon ses trois dimensions

DIMENSION	2015	2016	2017	2018
Indice de « l'équité et égalité des chances »	0,578	0,593	0,594	0,625
Indice de « la qualité de l'éducation »	0,474	0,474	0,472	0,487
Indice de « la promotion de l'individu et de la société »	0,483	0,489	0,493	0,493
Indice national de développement de l'éducation (INDE)	0,512	0,519	0,520	0,535

Autrement dit, le Maroc a mieux avancé dans l'accès et la généralisation de la scolarisation que dans le renforcement de la

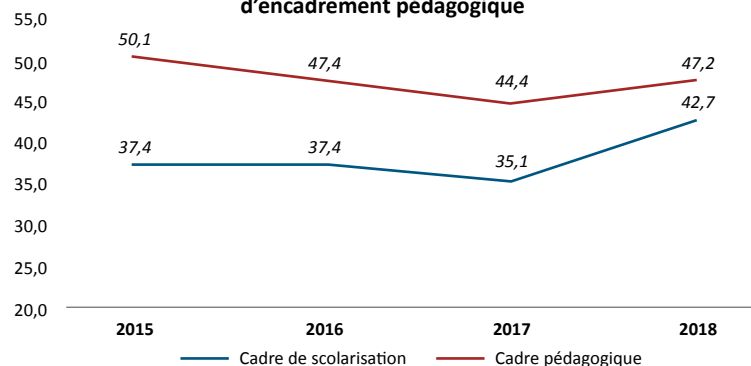
qualité de l'éducation et la promotion de l'individu et de la société. Ce constat ne concerne pas uniquement l'année 2018, les résultats montrent que la dimension « équité et égalité des chances » détient, depuis 2015, la part la plus importante de l'indice national de développement de l'éducation alors que les deux autres dimensions « qualité de l'éducation » et « promotion de l'individu et de la société » contribuent avec quasiment la même part dans l'INDE. Ceci met en avant le défi auquel fait face le Maroc pour rehausser la qualité des apprentissages et promouvoir le projet sociétal de l'école marocaine.

Graphique 2 : Évolution de l'INDE et de ses composantes



Comme le montre le graphique ci-dessus, l'INDE a connu entre 2016 et 2017 une quasi-stagnation due principalement à une baisse dans l'indice de la dimension de la qualité. En effet, ce dernier a enregistré une légère variation de - 0,2 %. La raison derrière ce fléchissement s'explique par le retrait dans les indices des sous dimensions « cadre de scolarisation » et « encadrement pédagogique » (graphique n°3) provenant notamment du déficit en enseignants constaté en 2016 et 2017 suite aux départs à la retraite anticipée. Ceci a eu un impact négatif direct sur les indicateurs de la taille moyenne des classes, de la proportion des élèves scolarisés dans des classes à cours multiples et du ratio nombre d'élèves par enseignant. Entre 2017 et 2018, la dimension de la qualité a progressé de nouveau gagnant +1,5% en raison notamment du recrutement de nouveaux enseignants.

Graphique 3 : Évolution (%) des indices sous dimensionnels du cadre de scolarisation et d'encadrement pédagogique



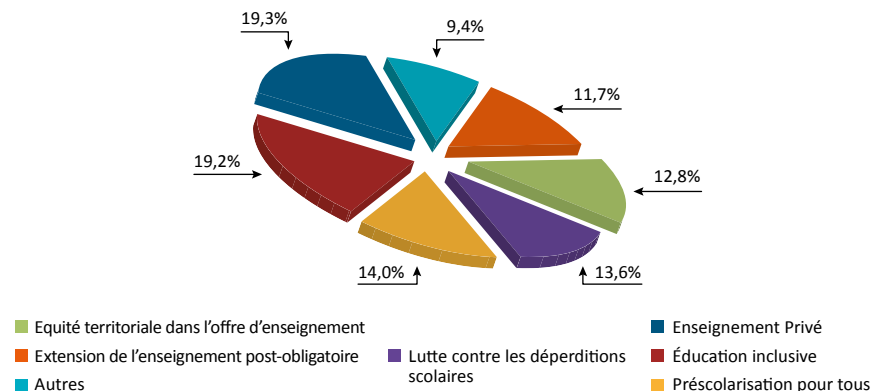
B. SOURCES DE DÉFICIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

Notons d'abord que le déficit en éducation est pris égal à la différence entre le niveau actuel de développement de l'éducation au Maroc et celui auquel aspire la Vision Stratégique ou encore celui atteint par les pays les plus développés en éducation. La section précédente a montré qu'un pareil déficit est de 46,5% en 2018 (soit 1- 0,535) et qu'il sévit certes dans toutes les dimensions, mais dans des proportions différentes. Pour en définir la nature et l'origine, nous le décomposons selon ses dimensions et sous-dimensions pour la première période de la Vision. Ceci nous permettra de classer les sous-dimensions selon leur niveau de retard et, de là, identifier les éléments sur lesquels il faudra agir afin de rehausser le niveau du développement global de l'éducation dans notre pays.

1. SOURCES DU DÉFICIT DANS LA DIMENSION « ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

A l'échelle nationale, le déficit dans la dimension « équité et égalité des chances » est de 42,2% en 2015, et passe à 37,5% en 2018, ce qui montre l'effort fourni par le Maroc dans ce sens quoiqu'il soit encore insuffisant. En effet, si le Maroc a réalisé des avancées significatives dans l'accès à l'éducation de base, notamment dans les zones les plus enclavées, dans l'équipement des établissements en infrastructures de base et dans l'équité genre, le déficit reste encore important dans les autres sous-dimensions.

Graphique 4 : Répartition (%) du déficit en 'équité et égalité des chances' par sous-dimension- 2018



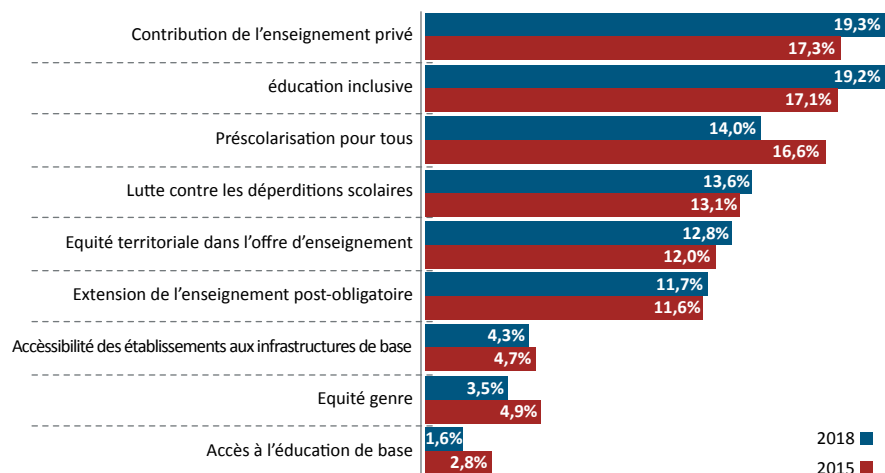
Selon le graphique n°4, une grande partie de ce déficit provient, en premier lieu, de la sous-dimension « partenariat public-privé au service de l'équité ». Celle-ci représente 19,3% du déficit global de la dimension de l'équité. D'une part, malgré la part importante du secteur privé au Maroc, la couverture de l'enseignement privé reste encore concentrée dans les grandes villes (déséquilibre de répartition sur le plan territorial), ce qui ne favorise pas la concrétisation de l'équité dans l'accès à l'éducation pour les deux secteurs d'enseignement. D'autre part, l'équité dans l'apprentissage scolaire entre le privé et le public est loin d'être atteinte. A titre d'exemple selon l'enquête PIRLS 2016, les élèves scolarisés dans le privé obtiennent un score en lecture supérieur de 120 points (soit l'équivalent de trois années d'études) à celui des élèves scolarisés dans le public.

Le déficit dans « l'équité et l'égalité des chances » est dû, en deuxième lieu, à l'incapacité du système à répondre aux besoins des enfants en situation de handicap que cela soit en leur assurant une place dans le système scolaire ou en facilitant l'accès des scolarisés d'entre eux aux écoles. Ainsi la part du déficit due à l'indice de l'éducation inclusive est de 19,2%. À titre d'exemple, le taux d'enfants en situation de handicap non scolarisés et ayant l'âge de 6 à 11 ans est de 62,2% et la part des établissements du primaire ayant accès au matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap est de 17,3% seulement.

En troisième lieu, le déficit est dû à la sous-dimension « préscolarisation pour tous » (14%), en particulier l'offre du préscolaire public qui reste

encore timide. En effet, la part des élèves de l'enseignement préscolaire public est en dessous de 13% (12,8% en 2018). Les déperditions scolaires constituent aussi une source importante du déficit notamment l'abandon scolaire qui continue de priver des milliers d'enfants de leur droit à l'éducation de base (13,6%). Enfin, des efforts restent encore à fournir au niveau de la répartition territoriale de l'offre d'enseignement (12,8%) et de son extension au niveau post-obligatoire (11,7%).

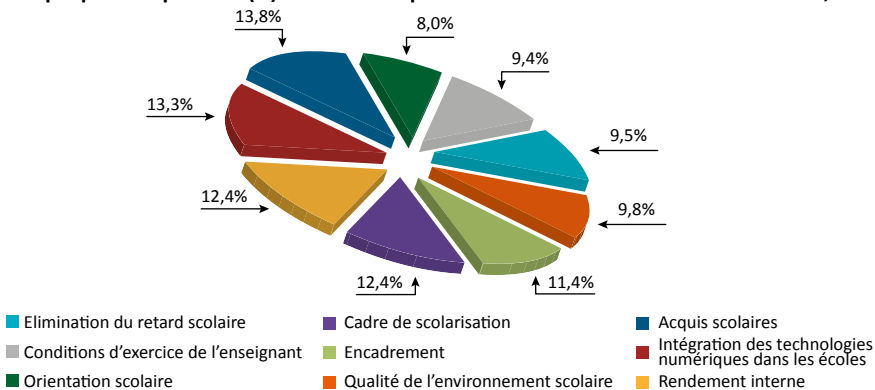
Graphique 5 : Comparaison de la part du déficit en « équité et égalité des chances » par sous-dimension entre 2015 et 2018



2. SOURCES DU DÉFICIT DANS LA DIMENSION « QUALITÉ DE L'ÉDUCATION »

Le déficit dans la dimension « qualité de l'éducation » s'établit en 2018 à 51,3% à l'échelle nationale, il est plus élevé que celui de la dimension de l'équité et de l'égalité des chances. Pour cette dimension, la part du déficit est quasi équilibrée et répartie pratiquement sur toutes les sous-dimensions. Cela signifie que le Maroc devra œuvrer davantage au niveau de tous les volets concernant la qualité de l'éducation. Les chiffres montrent que la part du déficit la plus importante est celle des « acquis scolaires » avec une part de 13,8% du déficit global de la dimension. Rappelons que cet indice est calculé en se basant sur les données des enquêtes internationales pour l'évaluation des acquis des élèves, notamment PIRLS et TIMSS qui classent déjà le Maroc au bas du classement mondial des pays.

Graphique 6 : Répartition (%) du déficit en 'qualité de l'éducation' selon la sous-dimension, 2018



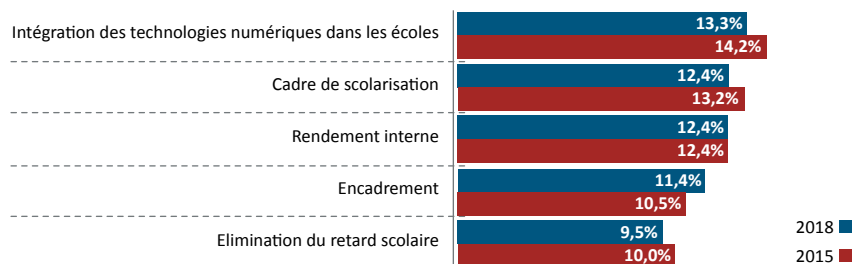
En second lieu, la dimension « intégration des technologies numériques dans les écoles » enregistre la deuxième part la plus élevée du déficit global de 13,3%, suivie de la dimension « cadre de scolarisation » avec un déficit de 12,4%. Ceci reflète les conditions insuffisantes de scolarisation des élèves en particulier la faible intégration des TIC dans les cours, l'encombrement des classes dans le milieu urbain et la prolifération des classes à cours multiples dans le milieu rural.

Avec le même pourcentage (12,4%), la valeur de l'indice de la sous-dimension « rendement interne » nous renseigne sur l'incapacité du système éducatif à permettre à tous les élèves et étudiants d'achever les cycles de l'école et de l'université. De plus, l'encadrement pédagogique continue toujours de représenter une source importante de déficit (11,4%) et se détériore même entre 2015 et 2018. La qualité de l'environnement scolaire (problèmes de violence, de sécurité et de discipline) est aussi décriée avec un déficit de 9,8%, de même que le retard scolaire avec 9,5% et qui touche une large frange des élèves scolarisés. Les problèmes rencontrés par les enseignants dans l'exercice de leur métier (charge horaire, curricula, niveau faible des élèves,...) contribuent également au déficit avec 9,4%. Enfin, les problèmes de changement d'orientation scolaire sont la dernière source de déficit de la dimension de la qualité avec 8% (graphique 6).

A noter aussi que l'évolution de la qualité de l'éducation au Maroc s'inscrit dans un processus plus lent que l'évolution de l'équité et de l'égalité des chances. Ce constat se manifeste dans les valeurs des indices de ces deux dimensions au cours des trois dernières années, avec un déficit de 52,6% en 2015 et qui passe à 51,3% en 2018 pour

la qualité, alors que le déficit pour l'équité et l'égalité des chances a diminué de plus de 4,5 points entre 2015 et 2018. Cette lenteur apparaît plus explicitement lorsque nous descendons au niveau des sous-dimensions de la qualité, étant donné que leurs parts dans le déficit global de la dimension 'Qualité de l'éducation' n'ont que légèrement changé voire stagné entre 2015 et 2018. (Graphique 7).

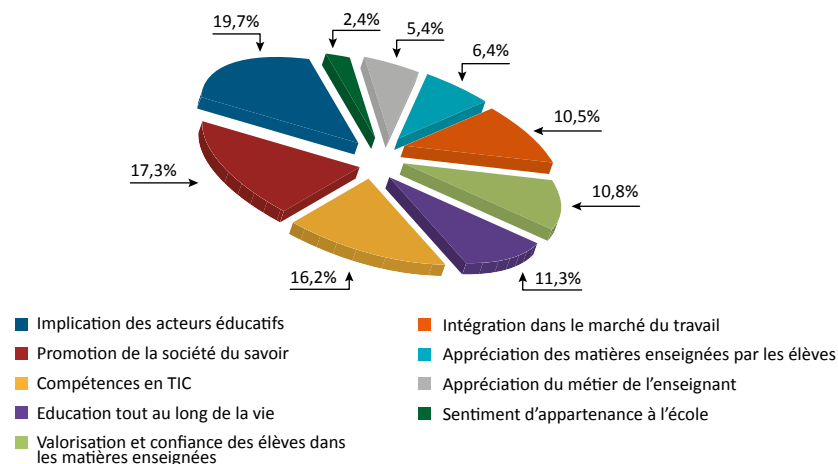
Graphique 7 : Comparaison de la part du déficit en 'qualité de l'éducation' par sous-dimension entre 2015 et 2018



3. SOURCES DU DÉFICIT DANS LA DIMENSION « PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ »

En ce qui concerne la dimension « promotion de l'individu et de la société », le déficit en 2018 est de 50,7% à l'échelle nationale. La première source de ce déficit réside dans l'emphase sur la réussite c'est-à-dire l'implication des acteurs éducatifs notamment l'enseignant et le directeur dans la réussite de l'élève, avec une part de 19,7% du total du déficit.

Graphique 8 : Répartition (%) du déficit en « Promotion de l'individu et de la société » selon la sous-dimension en 2018



Par la suite, on trouve respectivement les sous-dimensions, « promotion de la société du savoir » avec une contribution de 17,3%, « les compétences des jeunes et adultes en technologie de l'information et de la communication » avec 16,2%, « l'apprentissage tout au long de la vie » avec 11,3%, « la valorisation et confiance des élèves dans les matières enseignées » avec 10,8% et finalement « l'intégration dans le marché du travail » avec un déficit de 10,5% (graphique 8). Les autres sous-dimensions telles que « l'appréciation des matières enseignées par les élèves », « l'appréciation du métier de l'enseignant » et « le sentiment d'appartenance à l'école » ne contribuent au déficit global de la dimension qu'avec des proportions minimales (6,4%, 5,4% et 2,4% respectivement).

En conclusion, l'INDE est un instrument robuste qui permet de suivre la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la Vision. Il est également un outil qui permet de refléter la situation du développement de l'éducation au Maroc à un instant donné mais aussi au fil du temps. En analysant la situation à la fin de la première période triennale de la mise en œuvre de la Vision Stratégique, le Maroc se trouve dans l'urgence de mettre en place les actions nécessaires pour pallier aux problèmes et dysfonctionnements dont souffre l'éducation au Maroc. Il est recommandé, dans ce sens, de mettre en place les actions prioritaires déclinées selon l'importance du déficit enregistré par les sous-dimensions du cadre de performance telles qu'elles ont été présentées précédemment.

Dans la dimension de l'« équité et de l'égalité des chances », la priorité doit ainsi être donnée au partenariat public-privé au service de l'équité, à l'éducation inclusive et à la préscolarisation pour tous. Dans la dimension qualité de l'éducation, l'accent doit se focaliser plus sur le rehaussement de la qualité des acquis scolaires, l'intégration des technologies numériques dans les écoles et l'amélioration du rendement interne. Finalement dans la dimension « promotion de l'individu et de la société », l'emphase et l'implication des acteurs pour la réussite scolaire, la promotion de la recherche scientifique et les compétences des adultes en TIC sont les éléments sur lesquelles il faut agir en priorité.

4

CADRE DE PERFORMANCE DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE 2015-2018

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

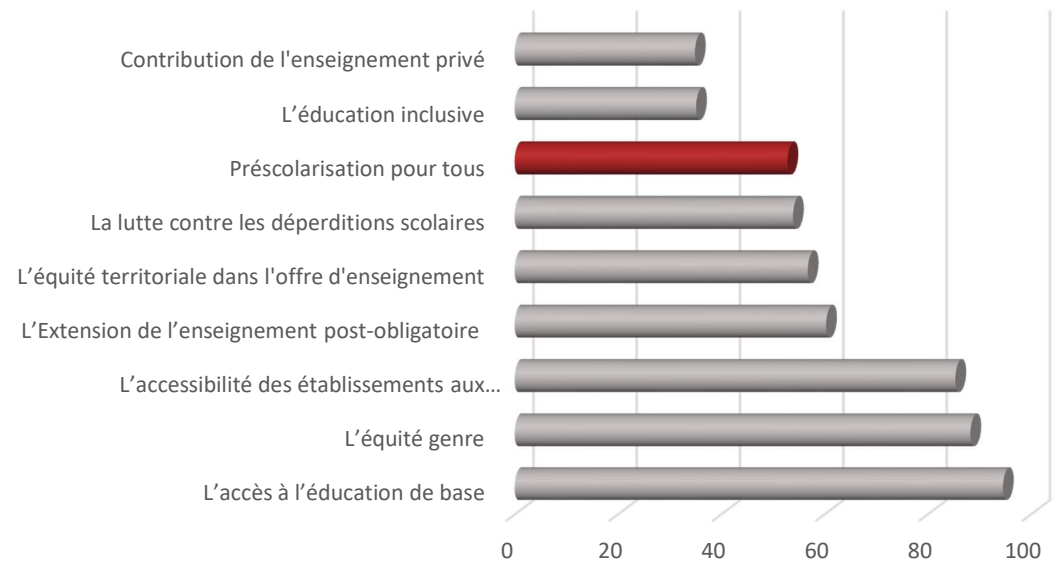
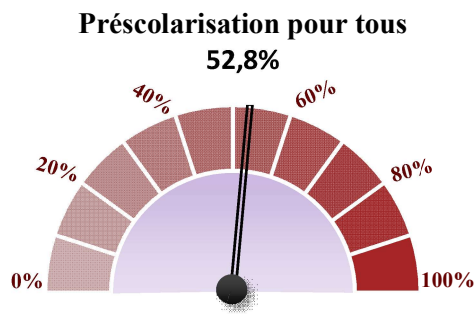




A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

1-La préscolarisation pour tous

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Le taux d'enfants non préscolarisés ayant l'âge de 4 à 5 ans	49,8	54,7	50,2	45,3
La part des nouveaux inscrits en première année primaire issus du préscolaire	31,2	74,8	31,2	74,8
La part des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire public	9,9	12,8	29,8	38,5





A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

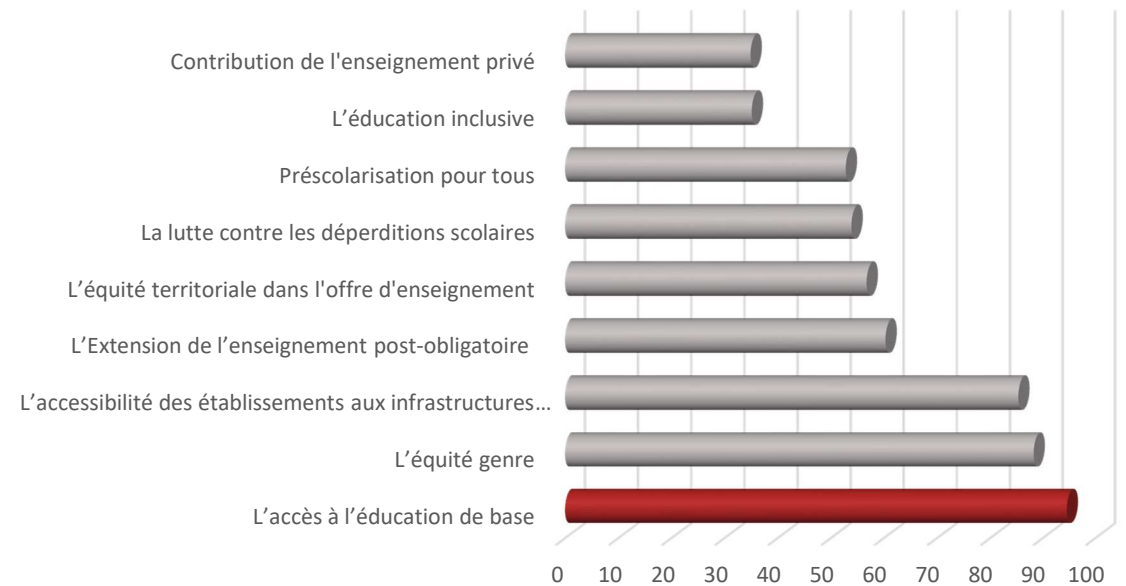
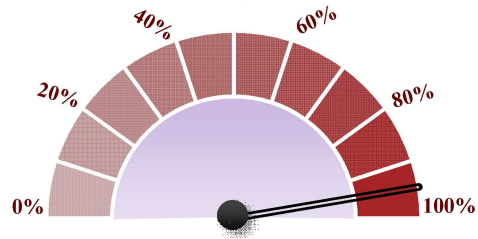
2-L'accès à l'éducation de base



	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Le taux d'enfants non scolarisés ayant l'âge de 6 à 11 ans	6,4	0,5	93,6	99,5
Le taux de jeunes non scolarisés ayant l'âge de 12 à 14	14,7	10,3	85,3	89,7

Accès à l'éducation de base

94,6%



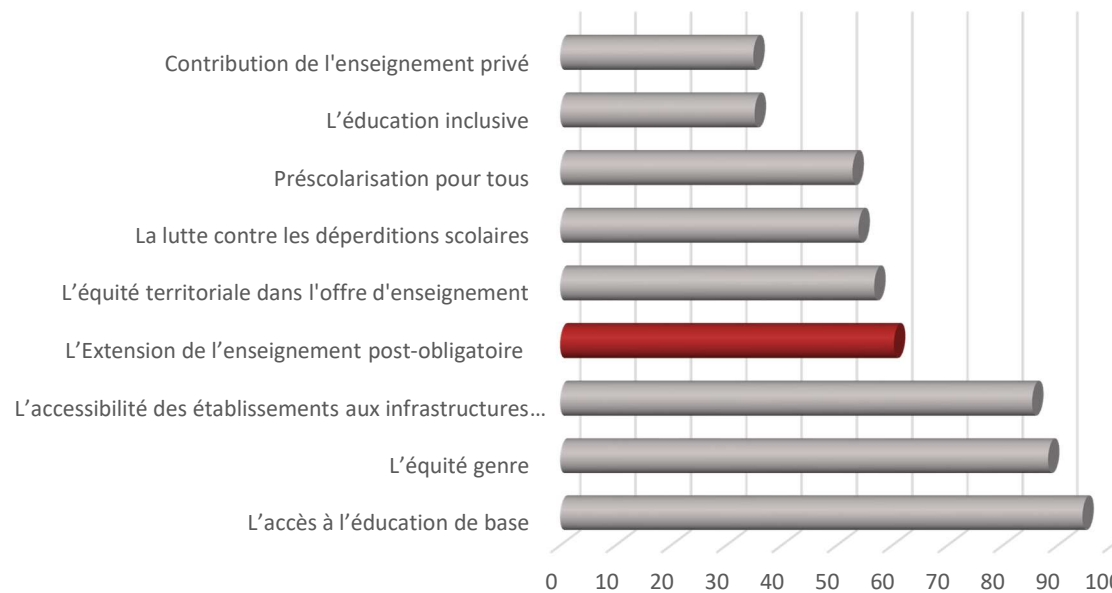
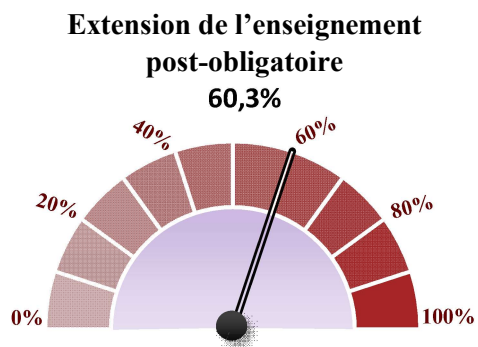


A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

3- L'Extension de l'enseignement post-obligatoire



	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Le taux de jeunes non scolarisés ayant l'âge de 15 à 17	31,3	34,2	68,7	65,8
La proportion des stagiaires de la formation professionnelle parmi les jeunes de 15-24 ans	5,9	7,0	59,3	70,4
La proportion des stagiaires de la Formation professionnelle post-bac	33,3	34,9	66,5	69,9
le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	29,1	35,2	29,1	35,2

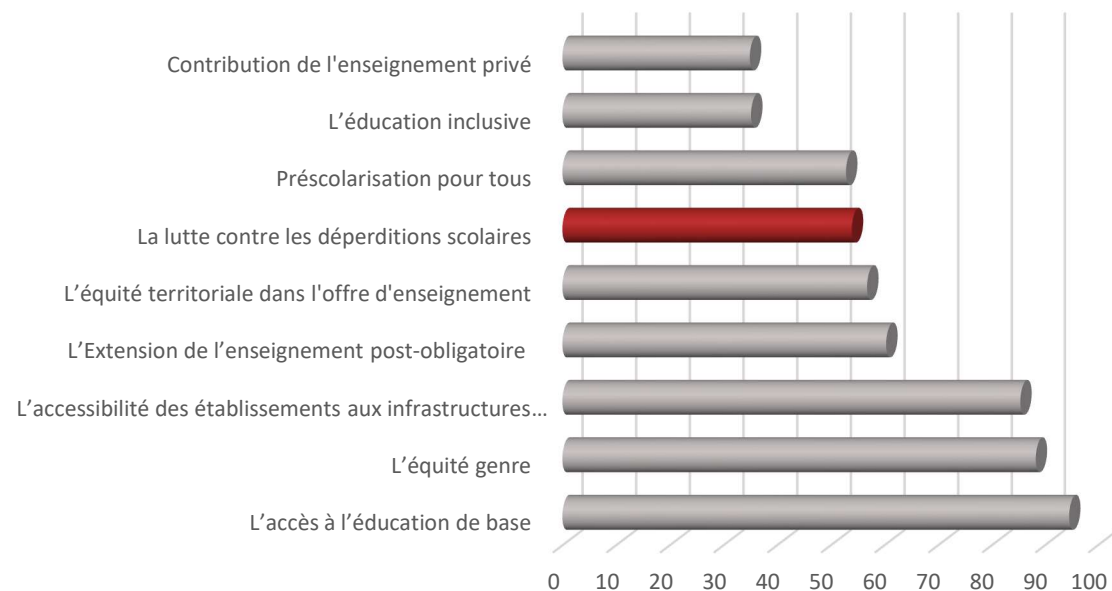
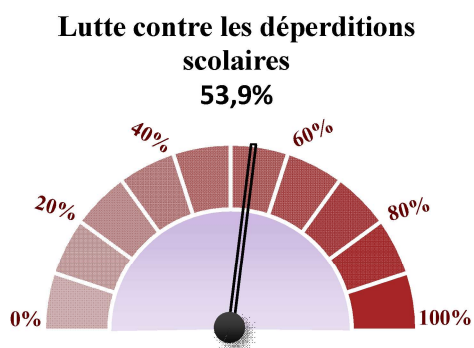




A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

4-La lutte contre les déperditions scolaires

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Le taux d'abandon au cycle primaire	5,0	3,3	80,1	86,9
Le taux d'abandon au cycle secondaire collégial	12,8	13,2	48,9	47,3
Le taux d'abandon au cycle secondaire qualifiant	14,7	9,9	41,3	60,4
Le taux de redoublement au cycle primaire	9,3	10,1	62,9	59,7
Le taux de redoublement au cycle secondaire collégial	16,1	19,8	35,5	20,8
Le taux de redoublement au cycle secondaire qualifiant	16,5	12,9	34,1	48,5

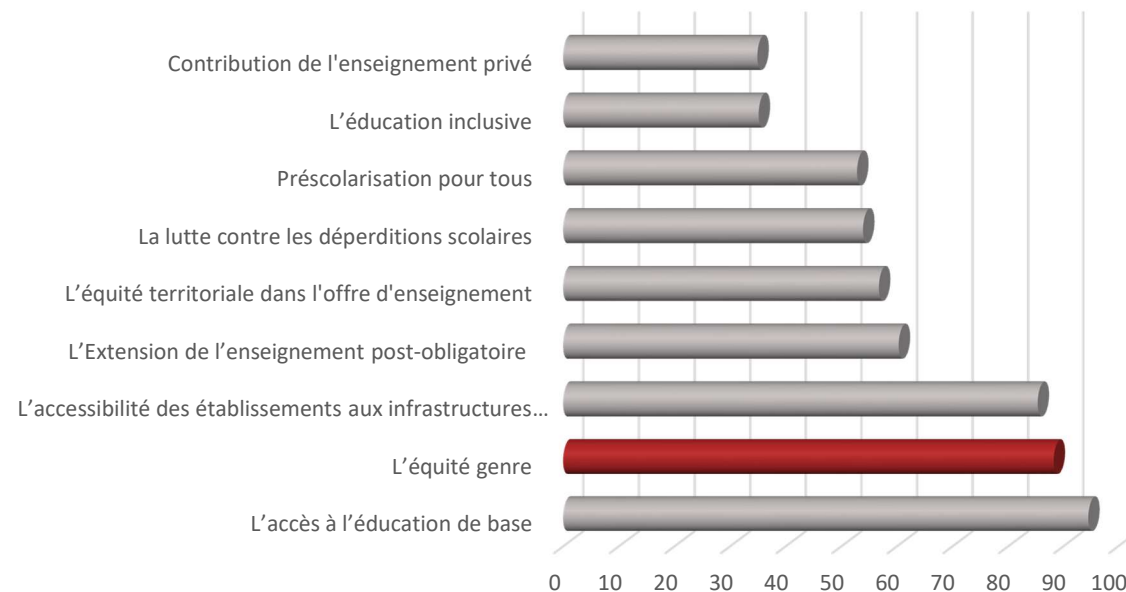
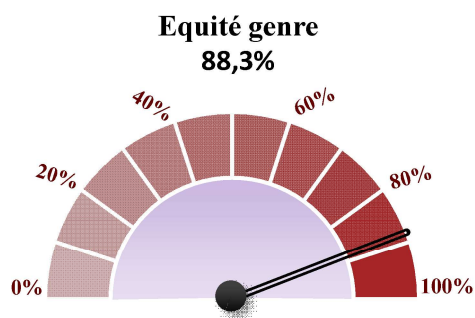




A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

5-L'équité genre

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
L'indice de parité au cycle préscolaire	76,9	81,3	71,1	76,6
L'indice de parité au cycle primaire	90,1	90,9	87,7	88,6
L'indice de parité au cycle secondaire collégial	82,2	86,1	77,8	82,6
L'indice de parité au cycle secondaire qualifiant	91,2	99,0	89,0	98,7
L'indice de parité au cycle supérieur	94,4	95,9	93,0	94,9



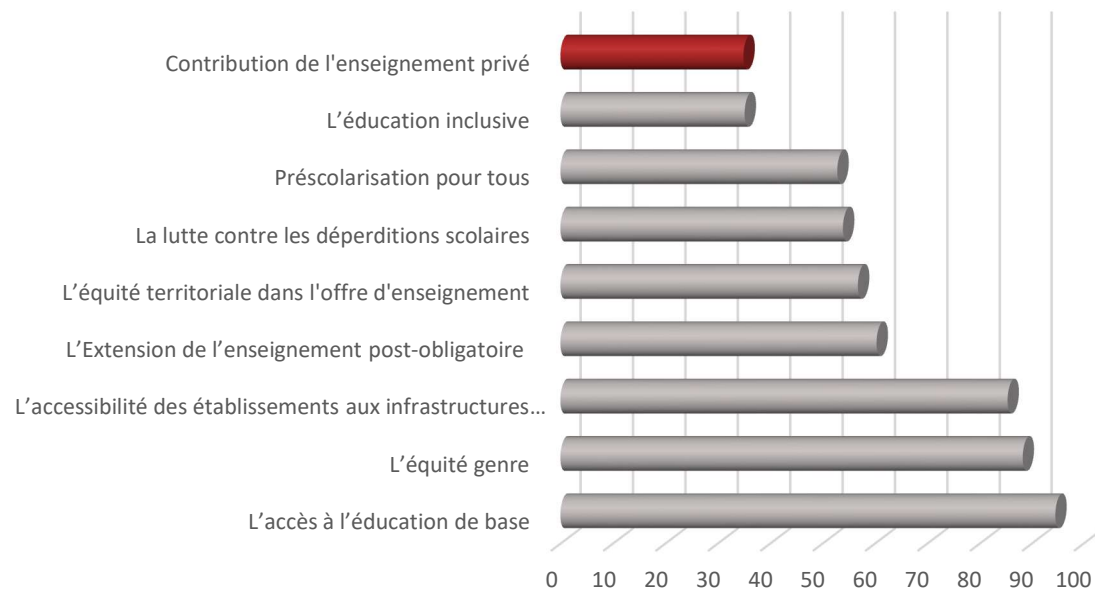
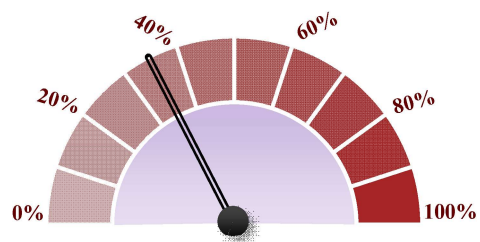


A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

6- La contribution de l'enseignement privé

		Valeur de l'indicateur		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Le taux de couverture des communes par l'enseignement privé et public (en %)	Primaire	17,0	18,8	17,0	18,8
	Secondaire collégial	10,9	11,4	10,9	11,4
	Secondaire qualifiant	6,4	7,3	6,4	7,3
La différence de score entre le privé et le public	Maths 4AP – TIMSS (ASMMAT)	90,1	90,1	54,9	54,9
	Maths 2ASC – TIMSS (BSMMAT)	99,2	99,2	50,4	50,4
	Sciences 4AP – TIMSS (ASSSCI)	114,2	114,2	42,9	42,9
	Sciences 2ASC – TIMSS (BSSSCI)	91,3	91,3	54,4	54,4
	Lecture 4AP – PIRLS (ASRREA)	122,4	121,4	38,8	39,3

Contribution de l'enseignement privé
34,9%



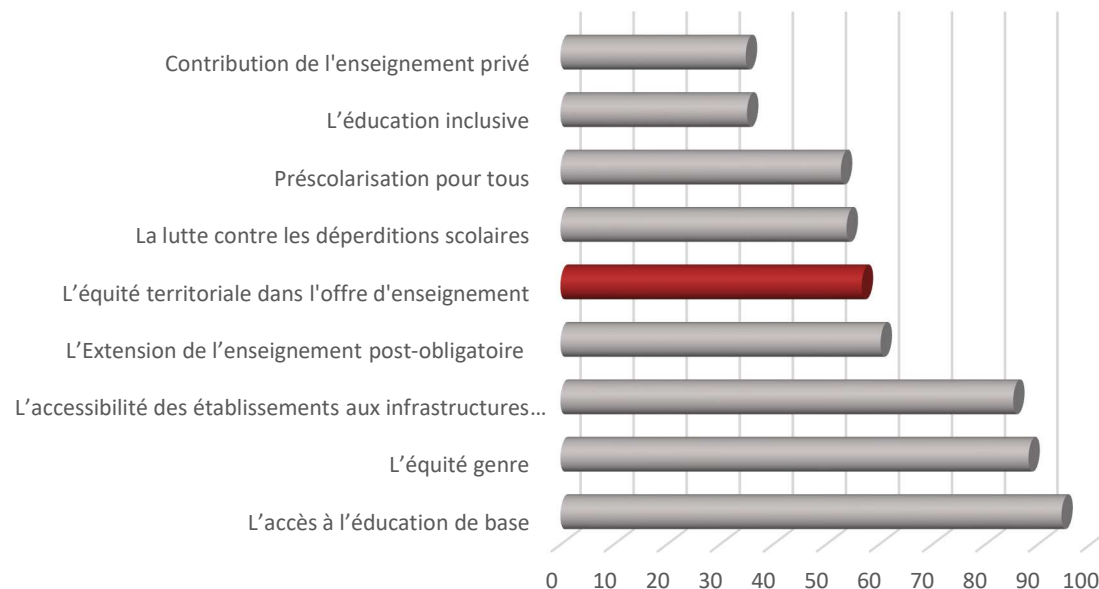
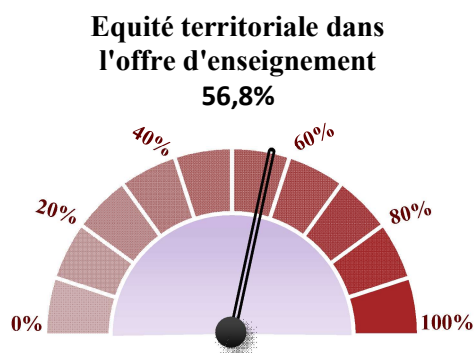


A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

7- L'équité territoriale dans l'offre d'enseignement



	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Le taux de couverture des communes par l'enseignement primaire	98,8	98,9	98,8	98,9
Le taux de couverture des communes par l'enseignement secondaire collégial	69,1	73,4	69,1	73,4
Le taux de couverture des communes par l'enseignement secondaire qualifiant	36,0	40,3	36,0	40,3
Le taux de couverture territoriale de l'enseignement supérieur universitaire et de formation des cadres	14,1	14,5	14,1	14,5



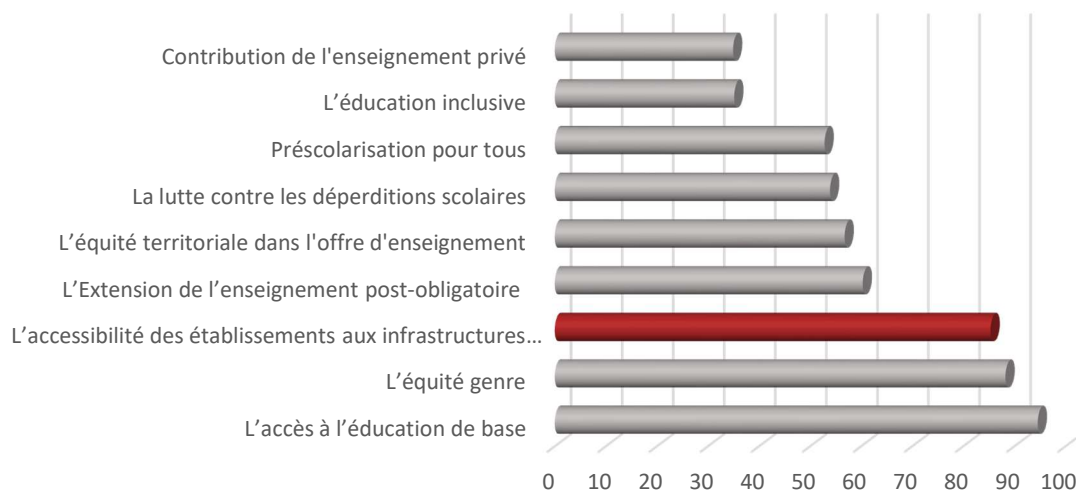
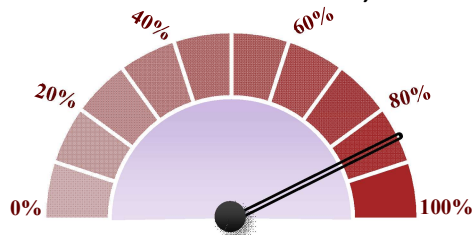


A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

8- L'accessibilité des établissements aux infrastructures de base

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
La part des établissements raccordés au réseau d'eau potable	Primaire	71,2	75,8	71,2	75,8
	Secondaire collégial	87,2	91	87,2	91
	Secondaire qualifiant	91,1	94,5	91,1	94,5
La part des établissements raccordés au réseau de l'électricité	Primaire	91,6	95,7	91,6	95,7
	Secondaire collégial	95,3	98,1	95,3	98,1
	Secondaire qualifiant	94,6	99,1	94,6	99,1
La part des établissements raccordés au réseau d'assainissement	Primaire	50,9	54,6	50,9	54,6
	Secondaire collégial	65,7	70,2	65,7	70,2
	Secondaire qualifiant	70,2	75	70,2	75
La part des établissements sans murs de clôture	Primaire	13,1	12,3	86,9	87,7
	Secondaire collégial	8,8	8,6	91,2	91,4
	Secondaire qualifiant	8,9	8,8	91,1	91,2

Accessibilité des établissements aux infrastructures de base 85,4%

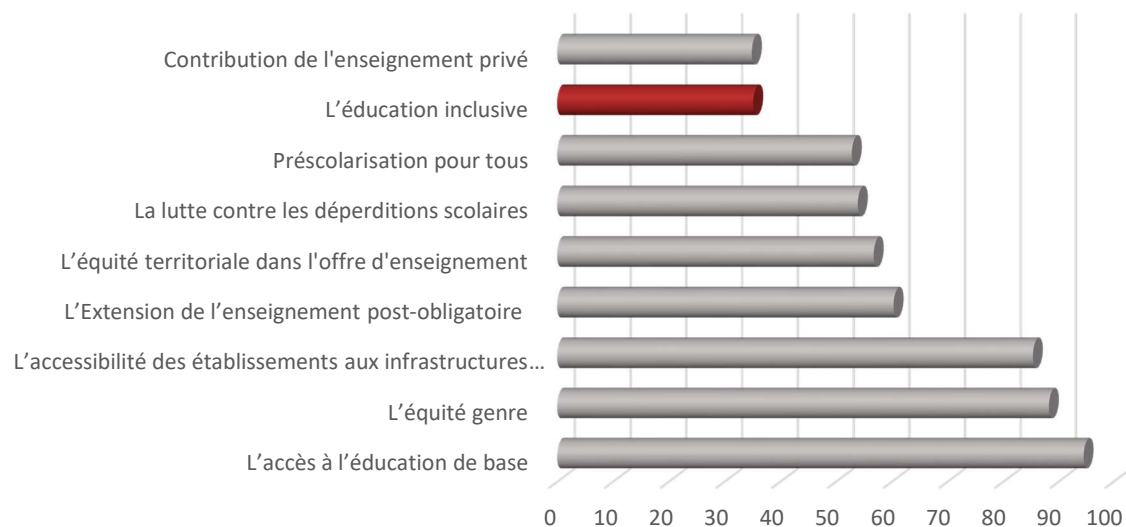




A- ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

9-L'éducation inclusive

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Le taux d'enfants en situation de handicap non scolarisés et ayant l'âge de 6 à 11 ans	62,2	62,2	37,8	37,8
Le taux d'enfants en situation de handicap non scolarisés et ayant l'âge de 12 à 14 ans	49,9	49,9	50,1	50,1
Le taux d'enfants en situation de handicap non scolarisés et ayant l'âge de 15 à 17 ans	60,1	60,1	39,9	39,9
La part des établissements du cycle primaire ayant accès au matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap	17,3	17,3	17,3	17,3
La part des établissements du cycle secondaire collégial ayant accès au matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap	30,6	30,6	30,6	30,6
La part des établissements du cycle secondaire qualifiant ayant accès au matériel et infrastructures adaptés aux élèves en situation de handicap	35,2	35,2	35,2	35,2



4

CADRE DE PERFORMANCE DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE 2015-2018

QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

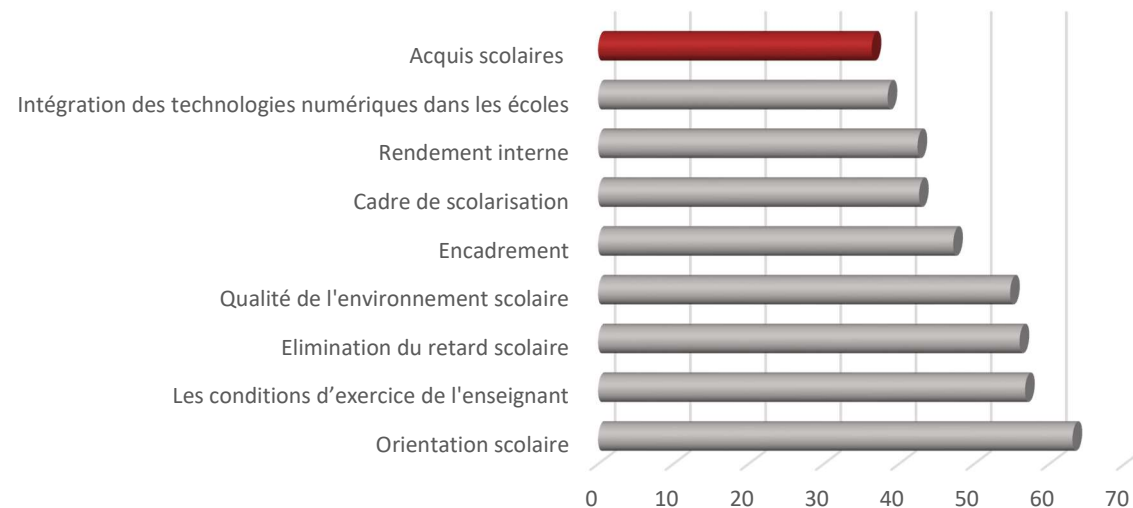
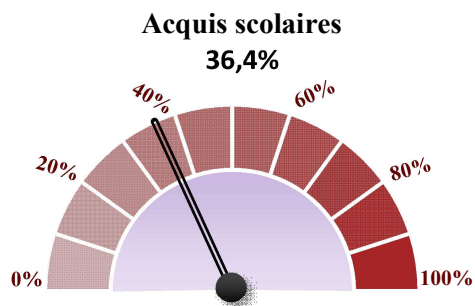




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

1- Les acquis scolaires

		Valeur de l'indicateur		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
La proportion d'élèves ayant au moins le seuil minimal de compétence (en%)	4AP en maths – TIMSS (ASMMAT)	41,0	41,0	41,0	41,0
	2ASC en maths – TIMSS (BSSSCI)	40,7	40,7	40,7	40,7
	4AP en sciences – TIMSS (ASSSCI)	35,2	35,2	35,2	35,2
	2ASC en sciences – TIMSS (BSSSCI)	46,8	46,8	46,8	46,8
	4AP en lecture– PIRLS (ASRREA)	33,0	36,0	33,0	36,0
Le score moyen des élèves	4AP en maths– TIMSS (ASMMAT)	377,5	377,5	34,0	34,0
	2ASC en maths – TIMSS (BSMMAT)	384,4	384,4	35,8	35,8
	4AP en sciences – TIMSS (ASSSCI)	352,2	352,2	27,3	27,3
	2ASC en sciences – TIMSS (BSSSCI)	393,3	393,3	38,2	38,2
	4AP en lecture – PIRLS (ASRREA)	348,3	357,7	26,2	28,7

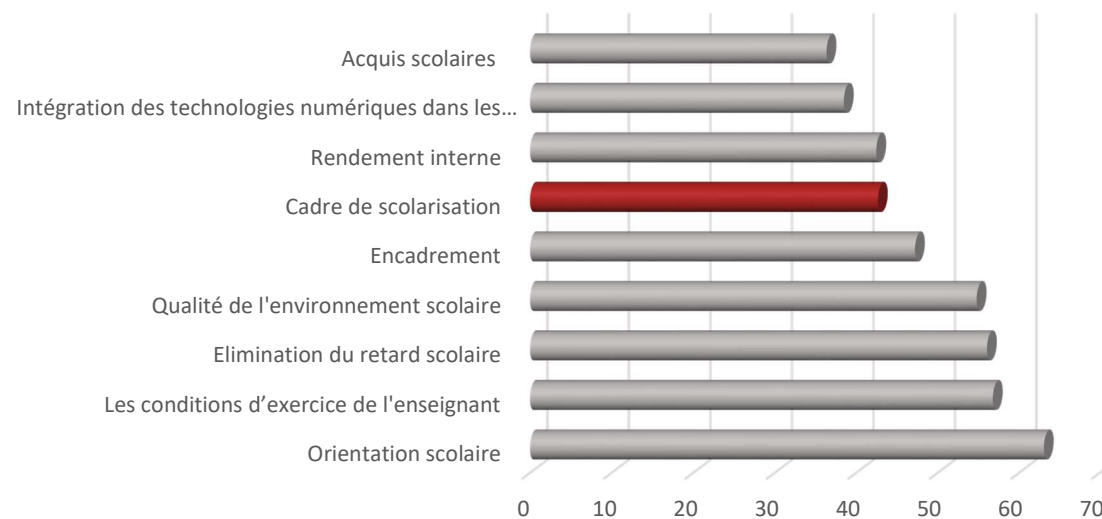
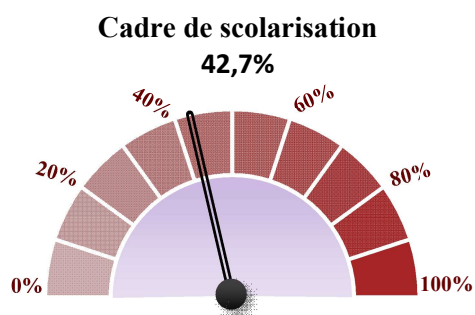




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

2 - Le cadre de scolarisation

		Valeur de l'indicateur		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
La taille moyenne de la classe	Primaire	27,0	26,9	43,3	43,7
	Secondaire collégial	36,3	34,0	12,3	19,9
	Secondaire qualifiant	33,7	30,5	21,0	31,8
La proportion des élèves scolarisés dans des classes à cours multiples au cycle primaire (en%)		13,5	12,3	73,0	75,3

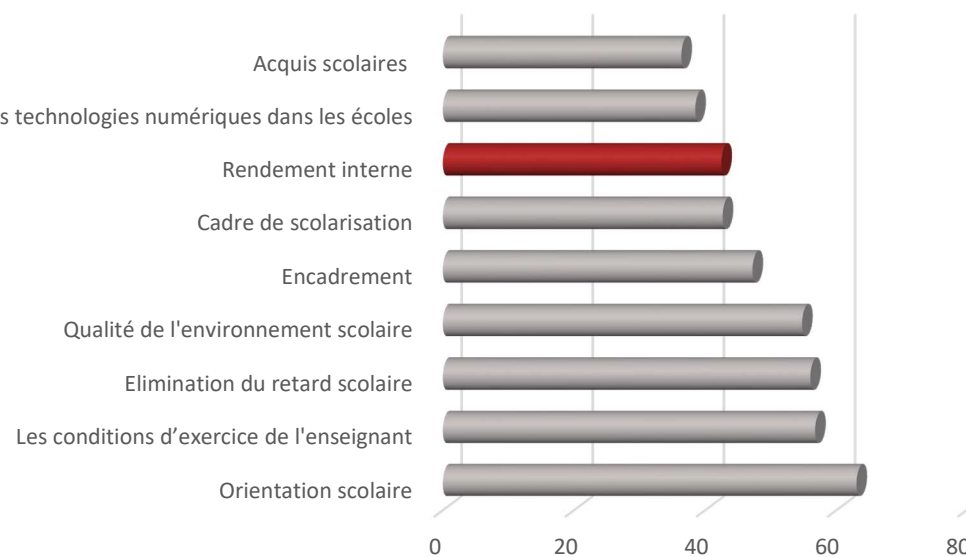
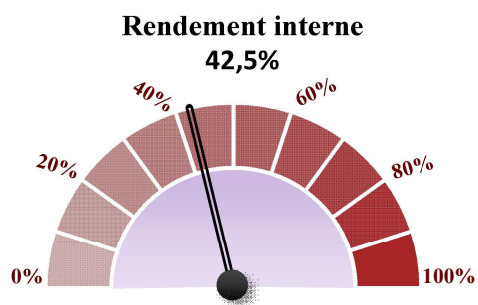




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

3 - Le rendement interne

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Le taux d'achèvement sans redoublement	Primaire	50,8	53,9	50,8	53,9
	Secondaire collégial	25,8	22,9	32,3	28,6
	Secondaire qualifiant	8,7	8,6	14,6	14,4
Le taux de diplomation dans l'enseignement supérieur		53,6	58,4	67,0	73,1



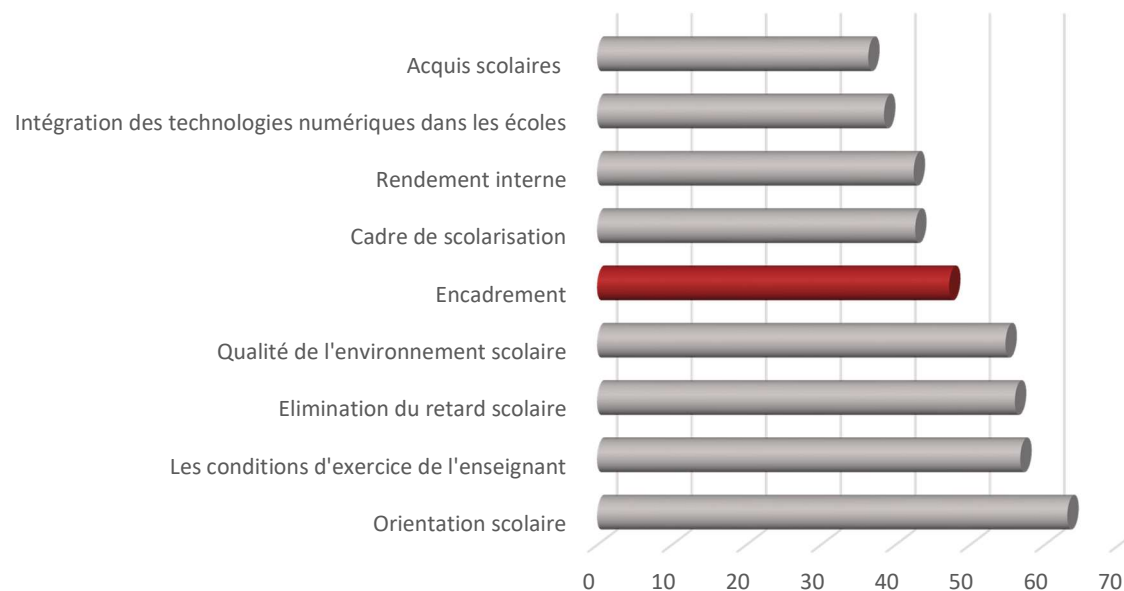
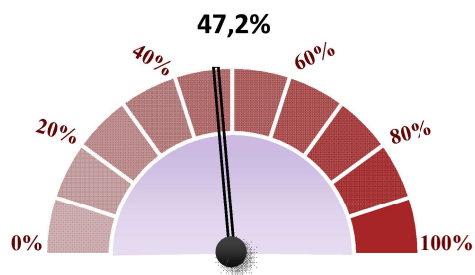


B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

4 - L'encadrement pédagogique

		Valeur de l'indicateur		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Le nombre moyen d'élèves par enseignant	Primaire	25,9	26,8	47,1	44,0
	Secondaire collégial	21,5	22,9	34,1	28,4
	Secondaire qualifiant	15,5	15,4	57,9	58,3
Le taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur (en%)		43,1	45,1	61,5	58,1

Encadrement pédagogique

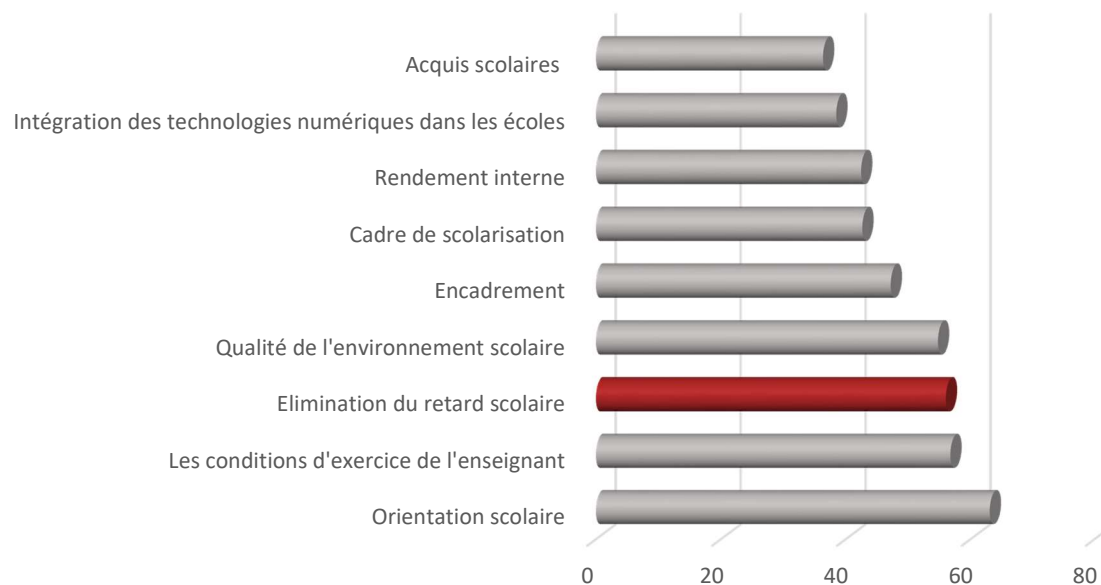
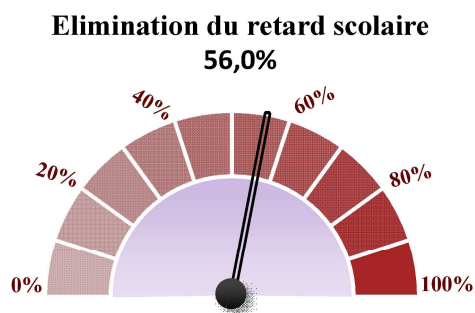




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

5 – L'élimination du retard scolaire de plus de 2 ans

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
La proportion des élèves qui sont en retard de plus de deux ans	Primaire	18,7	14,9	62,5	70,2
	Secondaire collégial	31,4	31,5	47,6	47,5
	Secondaire qualifiant	36,7	34,6	47,5	50,5



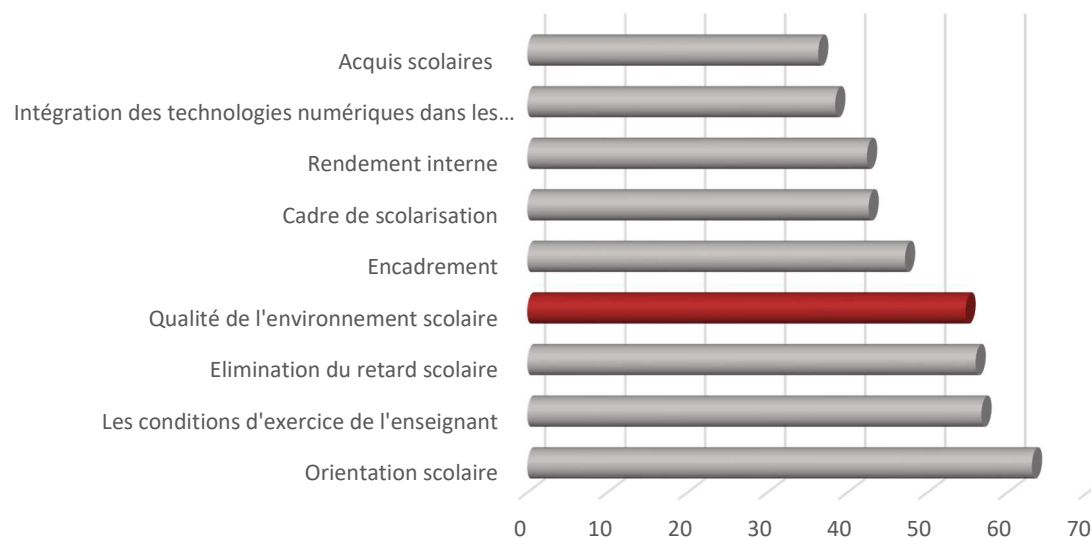
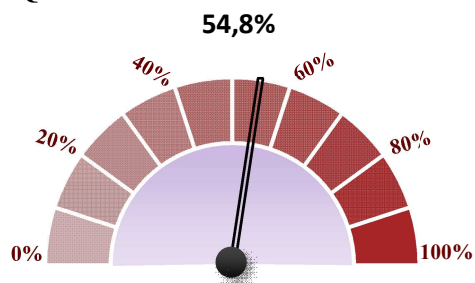


B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

6 - La qualité de l'environnement scolaire

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
La prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants	4AP des maths – TIMSS (ATDGSOS-M)	65,9	65,9	65,9	65,9
	2ASC des maths – TIMSS (BTDGSOS-M)	51,3	51,3	51,3	51,3
	4AP des sciences – TIMSS (ATDGSOS-S)	66,6	66,6	66,6	66,6
	2ASC des sciences – TIMSS (BTDGSOS-S)	56,3	56,3	56,3	56,3
	4AP de lecture – PIRLS (ATDGSOS-L)	67,1	69,3	67,1	69,3
L'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs	4AP – TIMSS (ACDGDAS)	64,3	64,3	35,7	35,7
	2ASC – TIMSS (BCDGDAS)	69,8	69,8	30,2	30,2
	2ASC – PIRLS (ACDGDAS)	73,0	72,6	27,0	27,4
Le degré d'exposition des élèves à des actes d'harcèlement, violence, vol et intimidation : déclarations des élèves	4AP – TIMSS (ASDGSB)	38,6	38,6	61,4	61,4
	2ASC – TIMSS (BSDGSB)	30,4	30,4	69,6	69,6
	4AP – PIRLS (ASDGSB)	28,5	28,5	71,5	71,5

Qualité de l'environnement scolaire

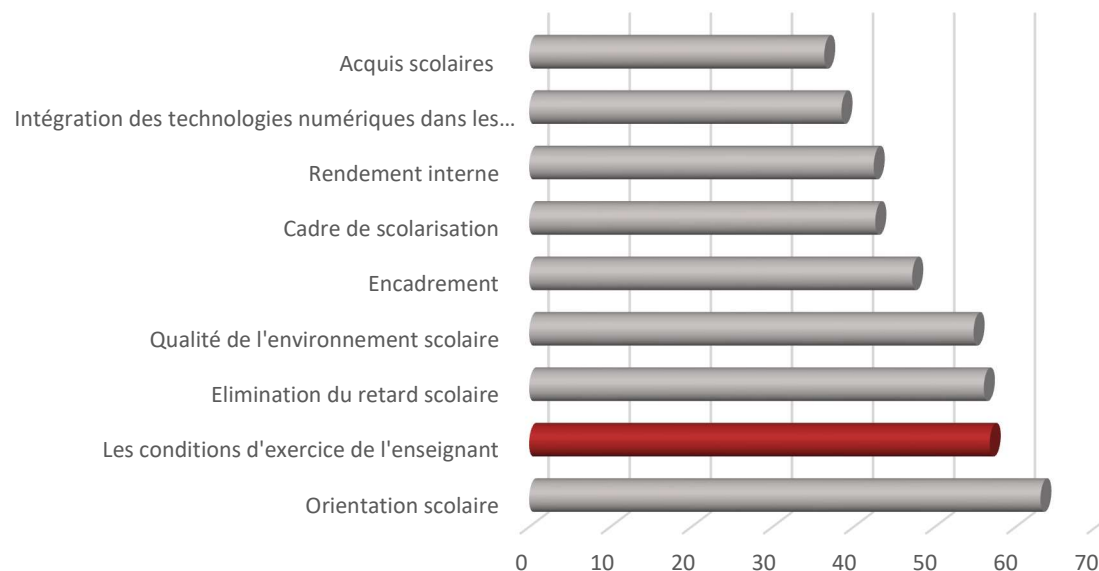
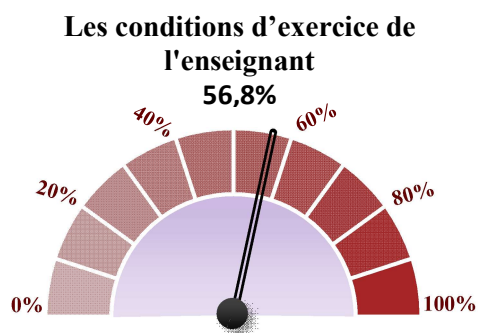




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

7 - Les conditions d'exercice de l'enseignant

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants	4AP des maths – TIMSS (ATDGCFT)	32,4	32,4	67,6	67,6
	2ASC des maths – TIMSS (BTDGCFT)	26,6	26,6	73,4	73,4
	4AP des sciences – TIMSS (ATDGCFT)	30,0	30,0	70,0	70,0
	2ASC des sciences – TIMSS (BTDGCFT)	26,0	26,0	74,0	74,0
Degré des limitations concernant le niveau des élèves auxquelles font face les enseignants : déclarations des enseignants	4AP des maths – TIMSS (ATDGLSN)	54,4	54,4	0,0	45,6
	2ASC des maths – TIMSS (BTDGLSN)	62,2	62,2	37,8	37,8
	4AP des sciences – TIMSS (ATDGLSN)	52,2	52,2	47,8	47,8
	2ASC des sciences – TIMSS (BTDGLSN)	57,8	57,8	42,2	42,2
	4AP de lecture – PIRLS (ATDGLSN)	47,4	47,4	52,6	52,6

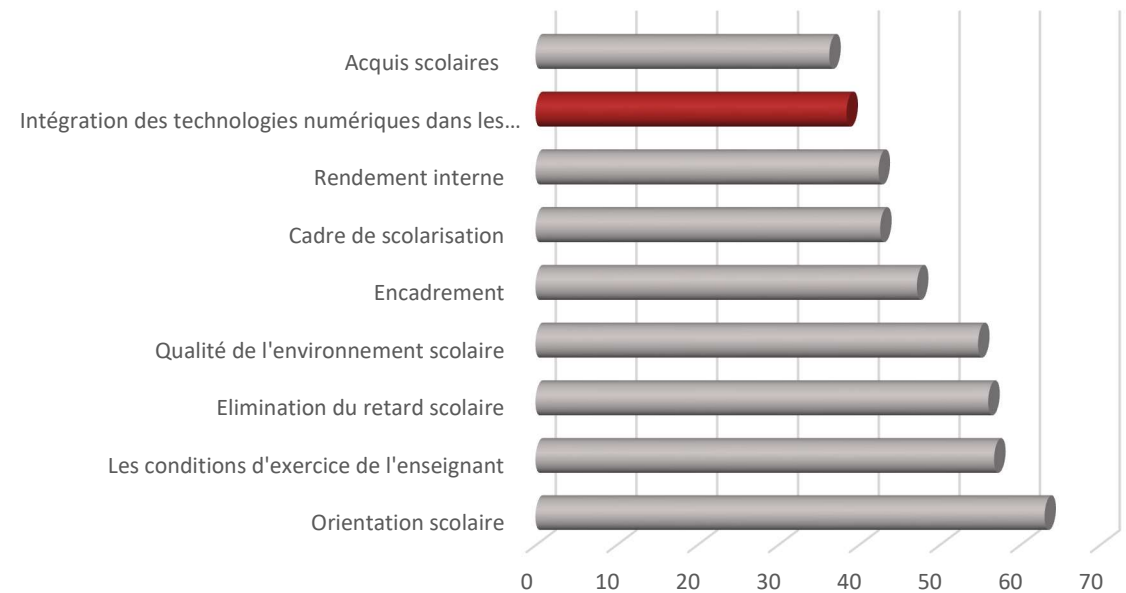
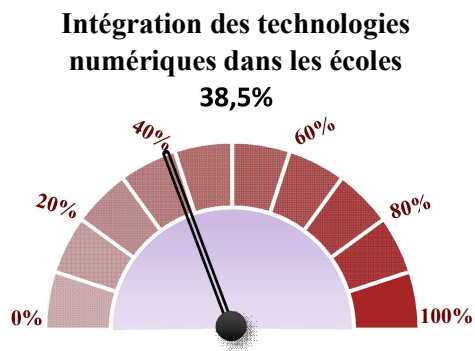




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

8 – L'Intégration des technologies numériques dans les écoles

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
La part des établissements disposant d'un accès internet	Primaire	24,5	32,9	24,5	32,9
	Secondaire collégial	32,4	38,2	32,4	38,2
	Secondaire qualifiant	41,7	44,3	41,7	44,3

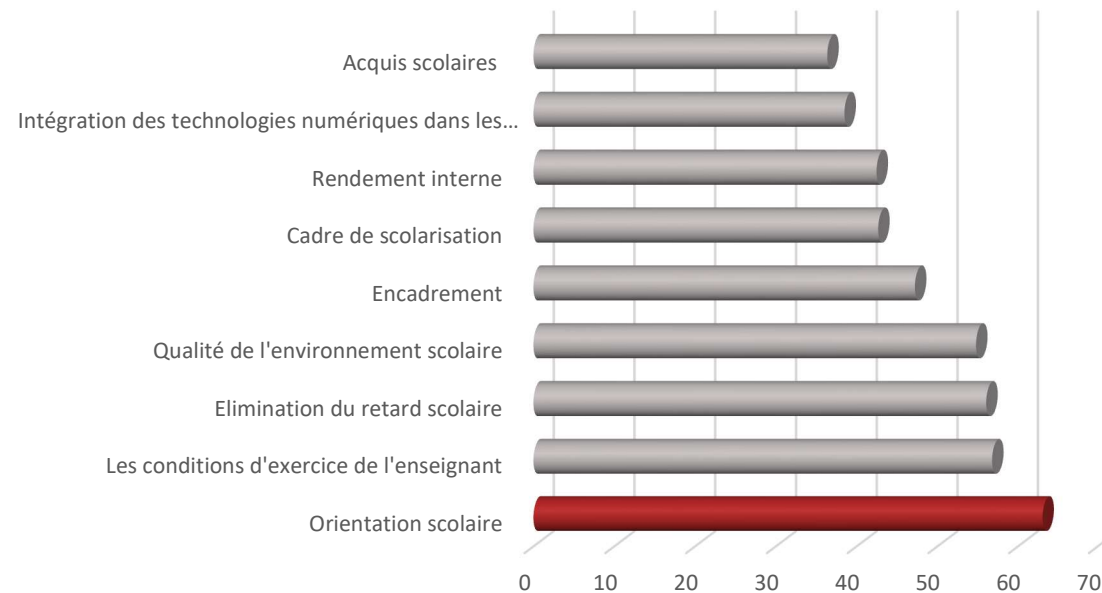
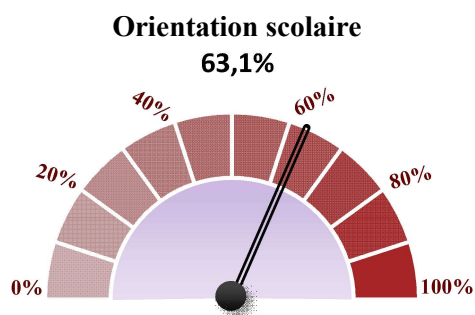




B- QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

9 - L'orientation scolaire

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
La proportion d'élèves scientifiques et techniques dans le cycle secondaire qualifiant	61,2	64,0	76,4	80,0
La proportion des étudiants scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur	26,8	23,1	53,6	46,1



4

CADRE DE PERFORMANCE DU SUIVI DE LA VISION STRATÉGIQUE 2015-2018

PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ



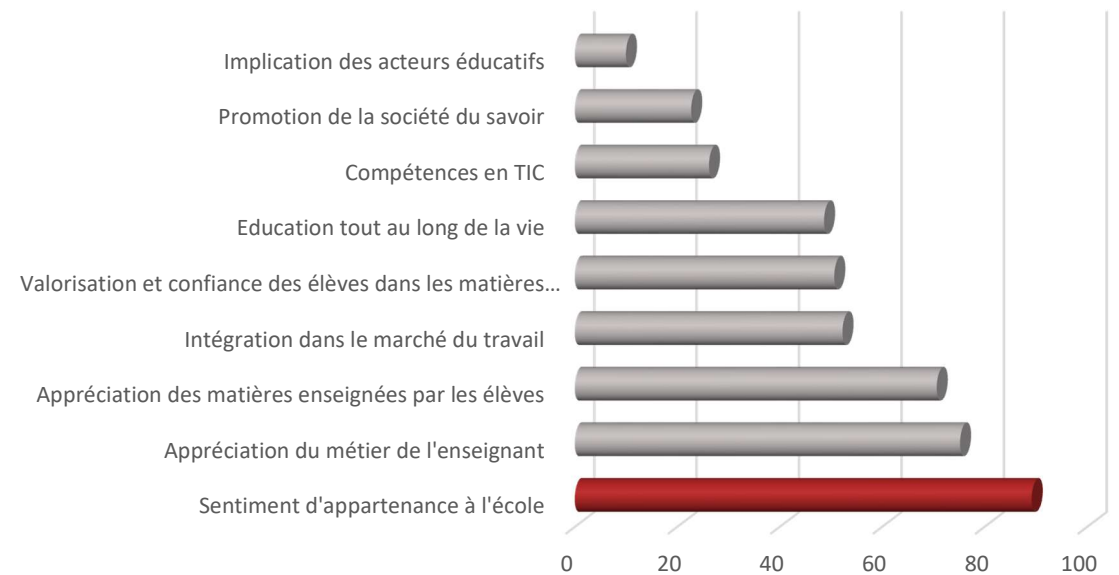
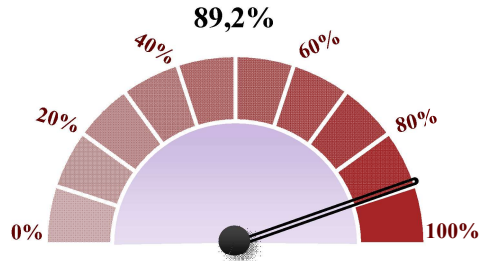


C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

1- Sentiment d'appartenance à l'école

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Degré de sentiment d'appartenance de l'élève à l'école	4AP en mathématiques – TIMSS (ASDGSSB)	92,1	92,1	92,1	92,1
	2ASC en mathématiques – TIMSS (BSDGSSB)	85,2	85,2	85,2	85,2
	4AP en lecture – PIRLS (ASDGSSB)	90,4	90,4	90,4	90,4

Sentiment d'appartenance à l'école

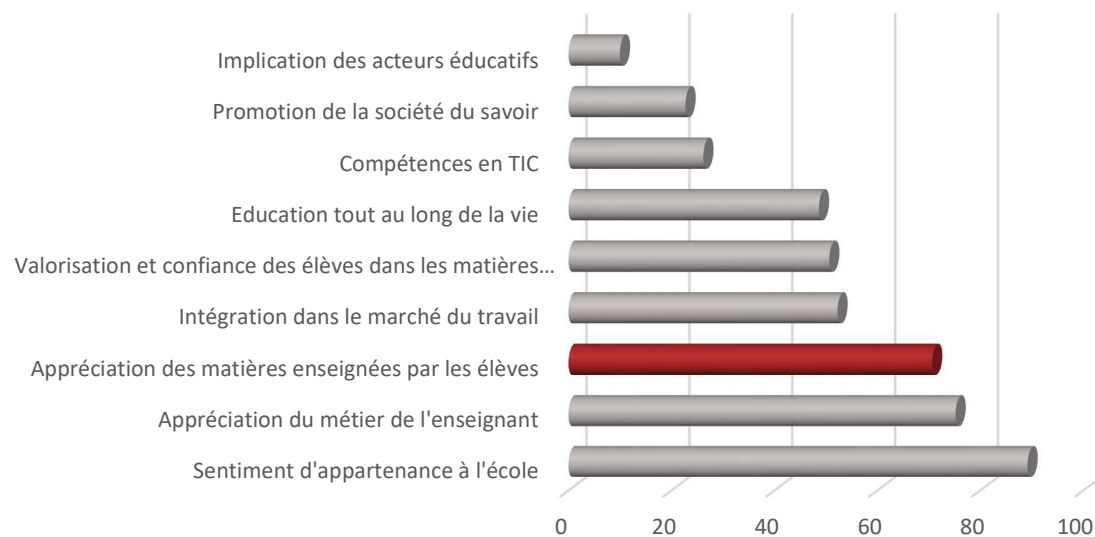
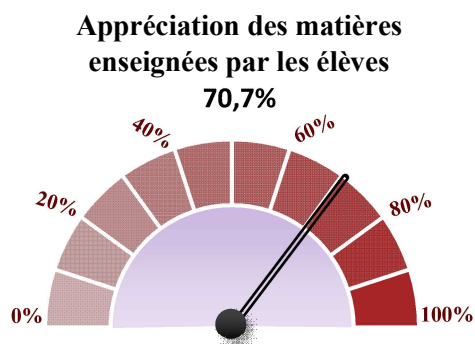




C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

2- Appréciation des matières enseignées par les élèves

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)		
	2015	2018	2015	2018	
Degré d'appréciation des élèves des matières enseignées	4AP en mathématiques – TIMSS (ASDGSLM)	81,0	81,0	81,0	81,0
	2ASC en mathématiques – TIMSS (BSDGSLM)	64,4	64,4	64,4	64,4
	4AP en sciences – TIMSS (ASDGSL)	81,2	81,2	81,2	81,2
	2ASC en sciences – TIMSS (BSDGSL)	64,5	64,5	64,5	64,5
	2ASC en physique – TIMSS (BSDGSLP)	67,1	67,1	67,1	67,1
	2ASC en chimie – TIMSS (BSDGSLC)	66,1	66,1	66,1	66,1
	2ASC en sciences de la terre – TIMSS (BSDGSLE)	68,1	68,1	68,1	68,1
	2ASC en biologie – TIMSS (BSDGSLB)	72,3	72,3	72,3	72,3
	4AP en lecture – PIRLS (ASDGSLR)	71,5	75,7	71,5	75,7



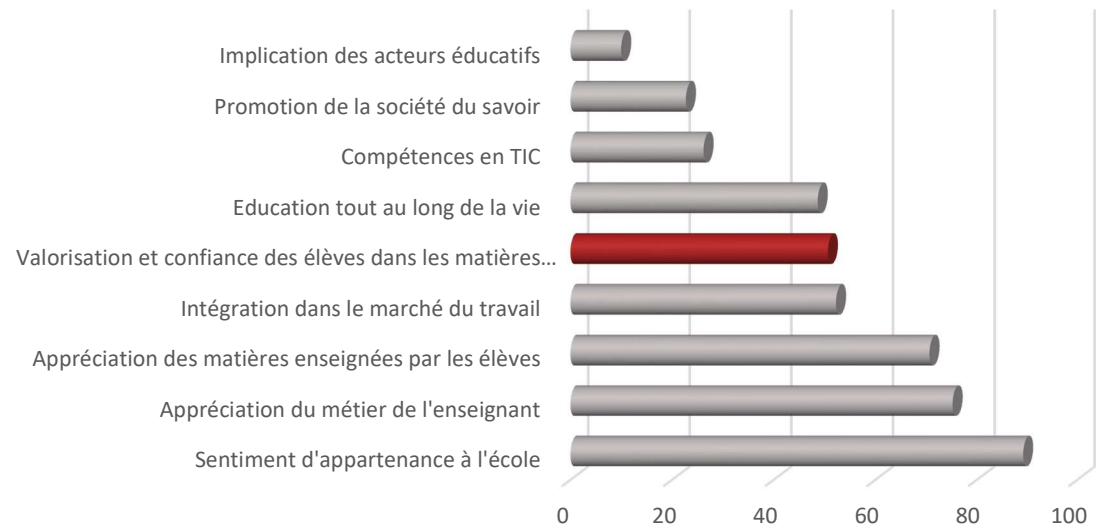
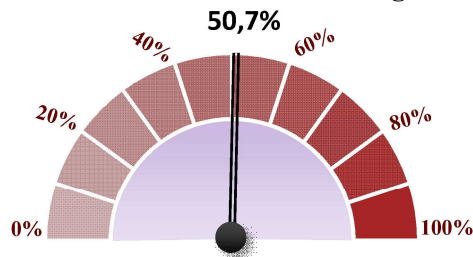


C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

3- Valorisation et confiance des élèves dans les matières enseignées

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Degré de valorisation des élèves	2ASC en mathématiques – TIMSS (BSDGSVM)	81,8	81,8	81,8	81,8
	2ASC en sciences – TIMSS (BSDGSVS)	75,5	75,5	75,5	75,5
Degré de confiance en soi des élèves	4AP en mathématiques – TIMSS (ASDGSCM)	53,8	53,8	53,8	53,8
	2ASC en mathématiques – TIMSS (BSDGSCM)	34,1	34,1	34,1	34,1
	4AP en sciences – TIMSS (ASDGSCS)	58,9	58,9	58,9	58,9
	2ASC en sciences – TIMSS (BSDGSCS)	37,3	37,3	37,3	37,3
	2ASC en biologie – TIMSS (BSDGSCB)	43,1	43,1	43,1	43,1
	2ASC en physique – TIMSS (BSDGSCP)	41,4	41,4	41,4	41,4
	2ASC en chimie – TIMSS (BSDGSCC)	39,4	39,4	39,4	39,4
	2ASC en sciences de la terre – TIMSS (BSDGSCE)	40,8	40,8	40,8	40,8
	4AP en lecture – PIRLS (ASDGSCR)	51,3	51,8	51,3	51,8

Valorisation et confiance des élèves dans les matières enseignées

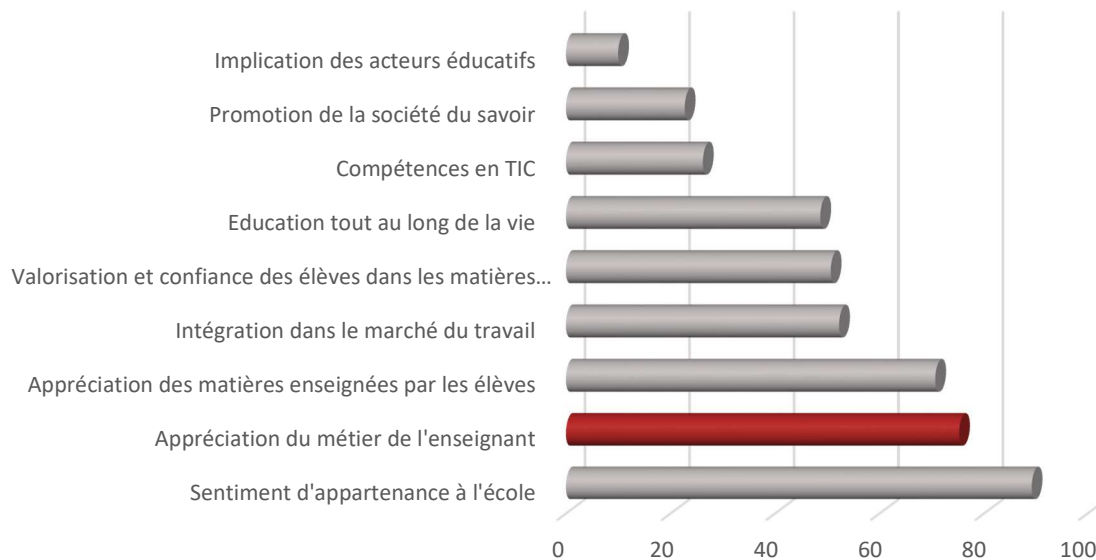
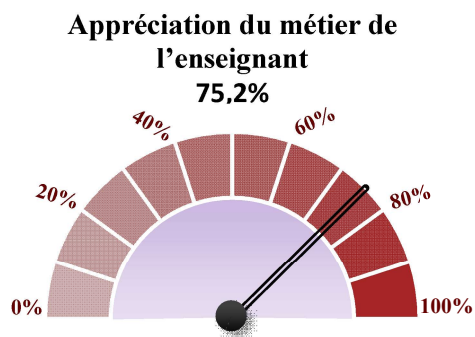




C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

4- Appréciation du métier de l'enseignant

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Degré d'appréciation du métier de l'enseignant	4AP en mathématiques – TIMSS (ATDGTJS)	74,2	74,2	74,2	74,2
	2ASC en mathématiques – TIMSS (BTDGTJS)	67,4	67,4	67,4	67,4
	4AP en sciences – TIMSS (ATDGTJS)	76,0	76,0	76,0	76,0
	2ASC en sciences – TIMSS (BTDGTJS)	73,5	73,5	73,5	73,5
	4AP en lecture – PIRLS (ATDGTJS)	85,1	85,1	85,1	85,1



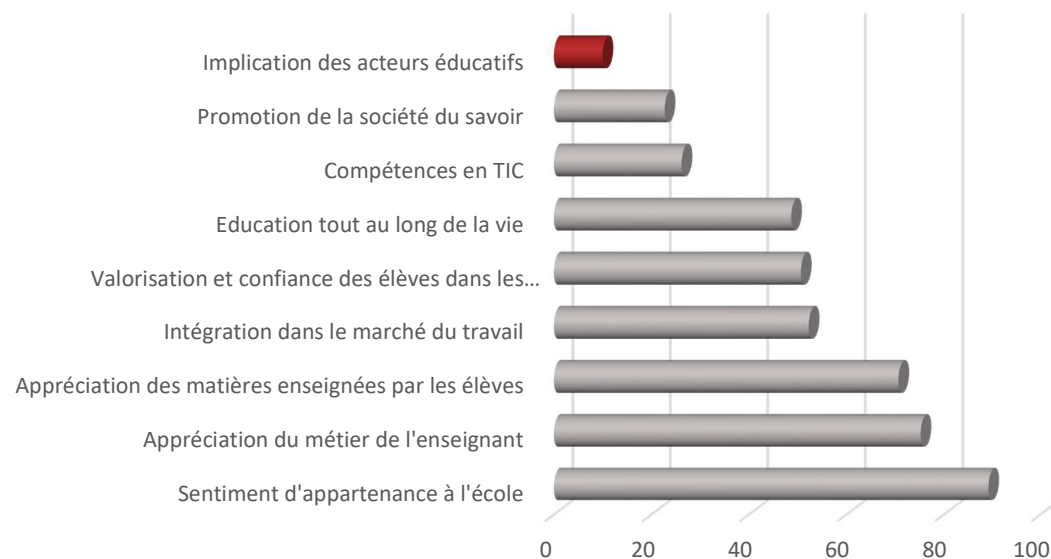
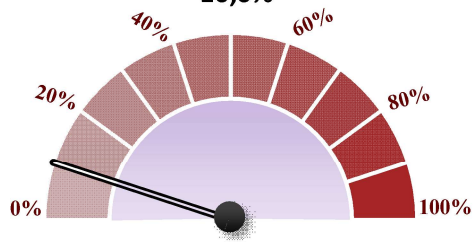


C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

5- Implication des acteurs éducatifs : Degré d'emphase sur la réussite

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Degré d'implication des acteurs éducatifs enseignants sur la réussite	4AP en mathématiques – TIMSS (ATDGEAS)	12,7	12,7	12,7	12,7
	2ASC en mathématiques – TIMSS (BTDGEAS)	5,7	5,7	5,7	5,7
	4AP en sciences – TIMSS (ATDGEAS)	10,8	10,8	10,8	10,8
	2ASC en sciences – TIMSS (BTDGEAS)	6,7	6,7	6,7	6,7
	4AP en lecture – PIRLS (ATDGEAS)	14,1	14,1	14,1	14,1
Degré d'implication des acteurs éducatifs directeurs sur la réussite	4AP en mathématiques – TIMSS (ACDGEAS)	11,7	11,7	11,7	11,7
	2ASC en mathématiques – TIMSS (BCDGEAS)	6,3	6,3	6,3	6,3
	4AP en lecture – PIRLS (ACDGEAS)	11,9	10,8	11,9	10,8

Implication des acteurs éducatifs :
Degré d'emphase sur la réussite
10,0%



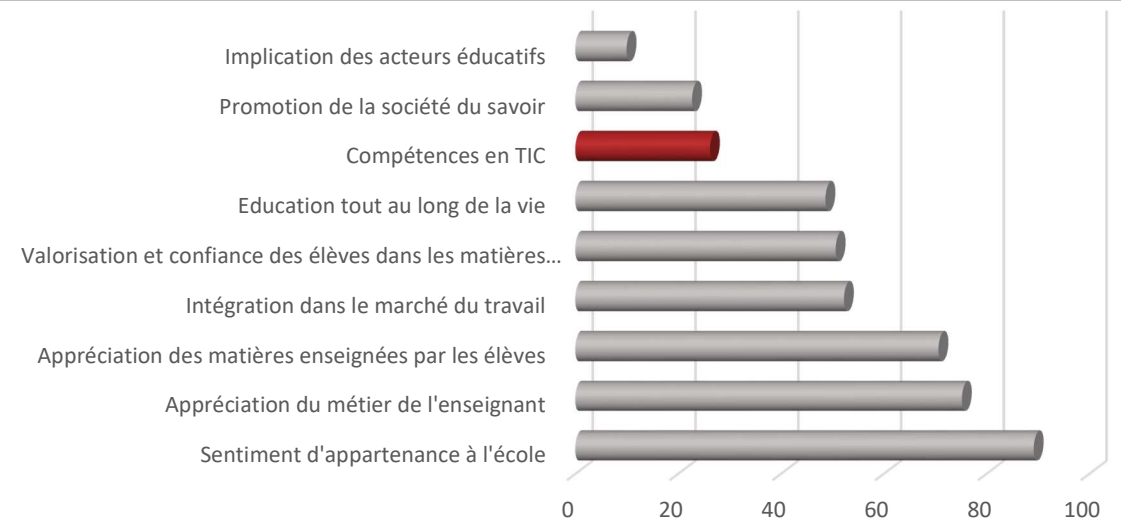
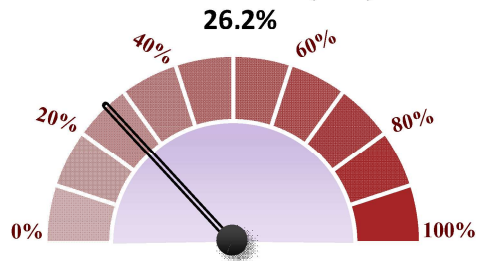


C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

6- Compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC)

		Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
		2015	2018	2015	2018
Proportion de jeunes et adultes qui ont	copié ou déplacé un fichier ou un dossier	35,3	40,1	35,3	40,1
	utilisé la fonction copier/coller pour dupliquer de l'information à l'intérieur d'un document	31,6	37,1	31,6	37,1
	envoyé des e-mails comprenant des pièces jointes	25,5	31,8	25,5	31,8
	trouvé, téléchargé, installé et configuré un logiciel	22,6	28,1	22,6	28,1
	connecté ou installé un nouvel appareil	19,7	33,9	19,7	33,9
	transféré des fichiers entre un ordinateur et un autre appareil	15,9	24,3	15,9	24,3
	utilisé des formules ou feuilles de calcul	13,1	17,2	13,1	17,2
	créé une présentation électronique en utilisant un logiciel de présentation	8,9	18,9	8,9	18,9
	écrit un programme informatique en utilisant un langage de programmation spécialisé	1,6	4,5	1,6	4,5

Compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC)

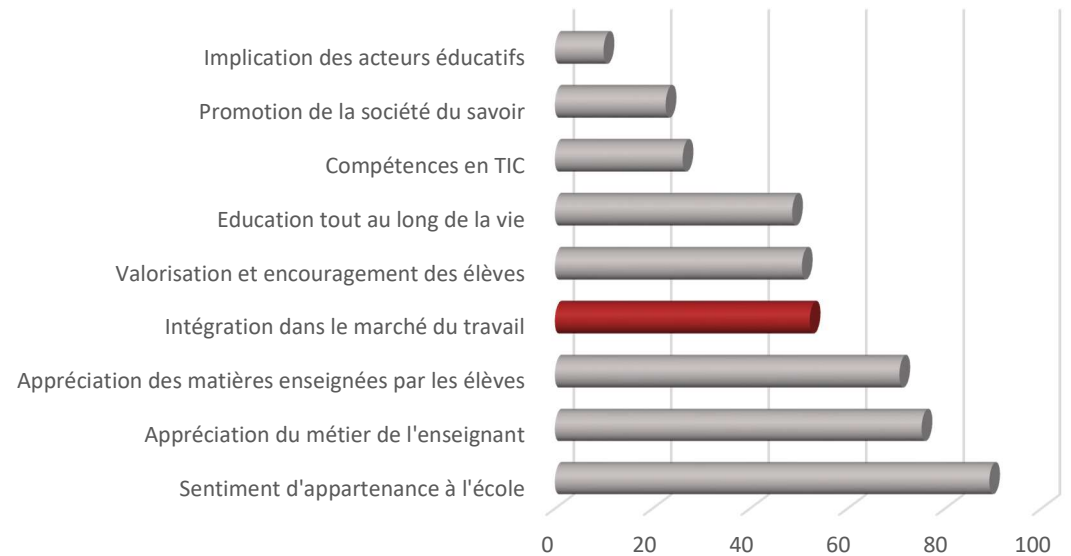
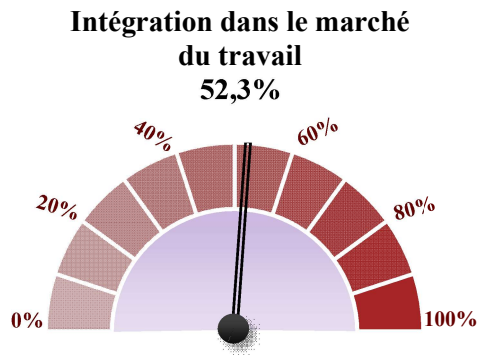




C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

7- Intégration dans le marché du travail

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
% des jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET)	27,9	29,0	44,2	42,0
Taux d'activité	47,4	46,2	59,3	57,8
Taux d'emploi	42,8	41,7	42,8	41,7
% d'emplois rémunérés	78,1	83,2	56,2	66,4
Taux de salariat	59,3	58,4	74,1	73,0
% de salariés marocains sans contrat de travail	62,9	59,0	62,9	59,0

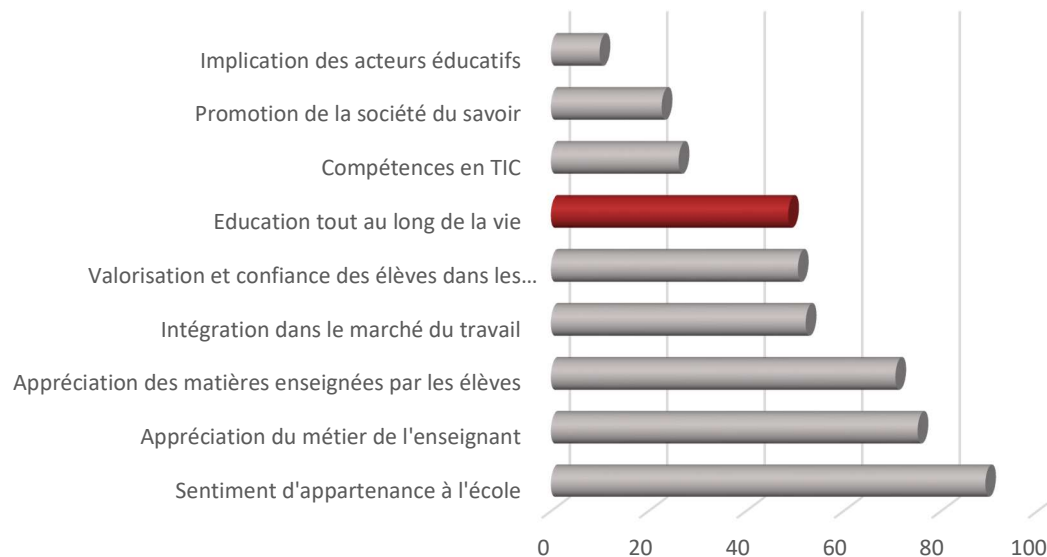
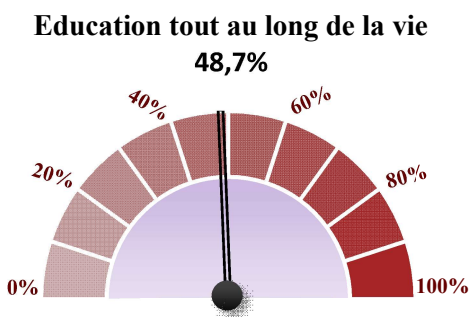




C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

8- Education tout au long de la vie

	Valeur de l'indicateur (en %)		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Nombre moyen d'années d'études (15 et plus)	5,7	6,0	38,3	40,3
Taux d'alphabétisation des adultes (15 et plus)	64,4	67,0	64,4	67,0
Proportion de la population ayant un niveau supérieur (25 et plus)	7,9	9,7	31,6	38,8

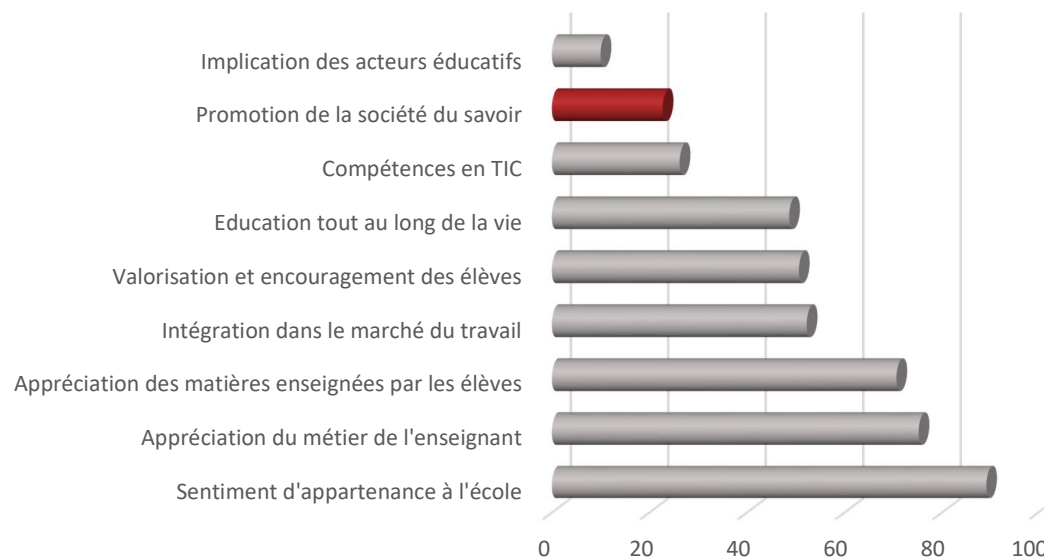




C- PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

9- Promotion de la société du savoir

	Valeur de l'indicateur		Valeur de l'indice (en %)	
	2015	2018	2015	2018
Nombre de publications par million d'habitants	113	101	10,4	9,3
Nombre de brevets de résidents par million habitants	6,6	6,9	3,4	3,5
Effectif des diplômés en doctorat rapporté aux diplômés de l'enseignement supérieur	1,5	1,2	52,9	44,2



5

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

1. NORMALISATION DES INDICATEURS SÉLECTIONNÉS

Les indicateurs sur lesquels se fonde le calcul des indices composites sont souvent quantitatifs-objectifs, qualitatifs-objectifs ou qualitatifs-subjectifs⁽¹⁾. Leur standardisation consiste à unifier les unités de leur mesure, en les ramenant à une mesure commune. Autrement, ces indicateurs resteraient incomparables et ne se prêteraient pas à l'agrégation.

Plusieurs méthodes permettent de ramener les indicateurs à des échelles de référence comparables. Il s'agit, entre autres, de la méthode centrée réduite, la normalisation à des z-scores, la méthode par la distance à une référence, ...

Parmi les approches les plus utilisées, il y a la normalisation par la méthode Min-Max, appliquée aussi bien dans le calcul des indicateurs à vocation internationale comme l'indice de développement humain du PNUD ou l'indice de capital humain de la Banque Mondiale, ou à vocation nationale comme l'indice de pauvreté multidimensionnelle du HCP ou l'indicateur national du développement humain de l'ONDH. Cette méthode permet de centrer l'indice entre les valeurs extrêmes de l'indicateur, en veillant à bien saisir le sens de son maximum et son minimum.

Par définition, les indicateurs ainsi normalisés se situent entre 0 et 1. Contrairement à la méthode centrée réduite, la méthode Min-Max est très sensible aux valeurs extrêmes. Son écriture algébrique se modifie en fonction du type d'indicateur. Pour les indicateurs d'alertes, ceux dont la baisse fait augmenter l'indice composite, la normalisation se fait de la manière suivante :

$$\frac{V_{max} - V_{obs}}{V_{max} - V_{min}}$$

Pour les indices d'abondance ou de prospérité, ceux qui augmentent avec l'indice composite, la normalisation se fait à l'aide de la formule habituelle :

$$\frac{V_{obs} - V_{min}}{V_{max} - V_{min}}$$

1- Ceux quantitatifs-objectifs sont des valeurs directement mesurables (taux spécifique de scolarisation), ceux qualitatif-objectif ne sont pas directement mesurables mais font appel à des réponses objectivement vérifiables comme la présence ou l'absence d'internet dans la salle de classe, et ceux qualitatifs-subjectifs relèvent de l'opinion, de l'appréciation telle que la satisfaction d'un mécanisme d'appui social ou la confiance dans une institution, ...

2. CALCUL DES INDICES COMPOSITES

À cette étape, on aura converti l'ensemble des indicateurs en indices normalisés. Les indices ainsi obtenus sont utilisés dans la mesure, par dimension, des indices dimensionnels. Pour une dimension donnée, un indice dimensionnel est la moyenne arithmétique des indices normalisés de ses indicateurs élémentaires. L'indice dimensionnel s'écrit en fonction de ses sous indices comme suit :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \text{Indice_sous_dimensionnel}_i$$

Où n est le nombre de sous indices i de la dimension en question. En présence de sous dimensions, ces indices sont dits sous dimensionnels et calculés de la même façon que les indices dimensionnels. Calculée pour chaque dimension, leur moyenne donne les indices dimensionnels.

Les indices dimensionnels i sont calculés pour chacune des dimensions retenues. Leur moyenne arithmétique donne l'indice national de développement de l'éducation (INDE) :

$$\text{INDE} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \text{Indice_dimensionnel}_i$$

Cet indice se situe entre la valeur 0 – très faible développement de l'éducation – et 1 – développement élevé de l'éducation -. Ainsi, les territoires les plus développés en éducation/formation sont ceux qui affichent l'indice national de développement de l'éducation, le plus élevé. Exprimé en %, l'INDE renseigne sur le chemin parcouru dans la voie de la réalisation de l'ensemble des objectifs de la Vision stratégique.

3. INDICATEURS DE LA DIMENSION « ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
PRÉSCOLARISATION POUR TOUS	Proportion d'enfants non préscolarisés âgés de 4 à 5 ans	(La population de 4 à 5 ans- Effectif des préscolarisés de 4 à 5 ans) / La population de 4 à 5 ans	0%	Indicateur d'alerte	Recueil statistique du MENFPESRS + HCP
	Part des nouveaux inscrits en première année primaire issus du préscolaire	Effectif des nouveaux inscrits en 1ère année primaire issus du préscolaire / Total des élèves en 1ère année primaire	100%	Indicateur de prospérité	Recueil statistique du MENFPESRS
	Part des élèves de l'enseignement préscolaire public	Effectif des enfants du préscolaire public / les élèves préscolarisés	33%		
ACCÈS À L'ÉDUCATION DE BASE	Taux d'enfants non scolarisés ayant l'âge de 6 à 11 ans	(La population de 6 à 11 ans- Effectif des scolarisés de 6 à 11 ans) / La population de 6 à 11 ans	0%	Indicateur d'alerte	Recueil statistique du MENFPESRS + HCP
	Taux de jeunes non scolarisés ayant l'âge de 12 à 14	(La population de 12 à 14 ans- Effectif des scolarisés de 12 à 14 ans) / La population de 12 à 14 ans	0%		
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE	Taux de jeunes non scolarisés ayant l'âge de 15 à 17	(La population de 15 à 17 ans- Effectif des scolarisés de 15 à 17) / La population de 15 à 17	0%	Indicateur d'alerte	Recueil statistique du MENFPESRS + HCP
	Proportion des stagiaires de la formation professionnelle parmi les jeunes de 15 à 24 ans	Effectif des stagiaires de la formation professionnelle / Population de 15 à 24 ans	10%	Indicateur de prospérité	FP en chiffres 2015-2016 + FP en Chiffres 2016-2017 + FP en chiffre 2017-2018
	Proportion des stagiaires de la formation professionnelle post-bac	Effectif des techniciens spécialisés / Total des stagiaires en FP	50%	Indicateur de prospérité	
	Taux brut de scolarisation supérieur	Effectif des étudiants de l'enseignement supérieur / la population de 18 – 22 ans	100%	Indicateur de prospérité	Données statistiques de l'enseignement supérieur
LUTTE CONTRE LES DÉPERDITIONS SCOLAIRES	Taux d'abandon au primaire	Effectif des abandons/ Effectif des élèves (par cycle)	0%	Indicateur d'alerte	Massar
	Taux d'abandon au secondaire collégial				
	Taux d'abandon au secondaire qualifiant				
	Taux de redoublement au primaire	Effectif des redoublants / Effectif des élèves (par cycle)	0%	Indicateur d'alerte	
	Taux de redoublement au secondaire collégial				
Taux de redoublement au secondaire qualifiant					

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Équité genre	Indice de l'équité genre au préscolaire				
	Indice de l'équité genre au primaire				
	Indice de l'équité genre au secondaire collégial				
	Indice de l'équité genre au secondaire qualifiant	Si l'effectif des filles < l'effectif des garçons : (l'effectif des filles / l'effectif des garçons)	100%	Indicateur de prospérité	Recueil statistique du MENFPESRS
	Indice de l'équité genre au secondaire qualifiant	Sinon (2- (l'effectif des filles / l'effectif des garçons))			
	Indice de l'équité genre dans l'enseignement supérieur (Enseignement universitaire et formation des cadres)				
Partenariat public-privé au service de l'équité	Taux de couverture des communes par l'enseignement privé et public au primaire				
	Taux de couverture des communes par l'enseignement privé et public au secondaire collégial	Nombre des communes ayant au moins un établissement public ET privé / Nombres des communes (par cycle)	100%	Indicateur de prospérité	Massar
	Taux de couverture des communes par l'enseignement privé et public au secondaire qualifiant				
	Différence de score entre le privé et le public en mathématiques : TIMSS-MATH-ASMMAT				
	Différence de score entre le privé et le public en mathématiques : TIMSS-MATH-BSMMAT	Score du public – score du privé			TIMSS
	Différence de score entre le privé et le public en sciences : TIMSS-SC-ASSSCI				
	Différence de score entre le privé et le public en sciences : TIMSS-SC-BSSSCI		0%	Indicateur d'alerte	
	Différence de score entre le privé et le public en lecture : PIRLS-ASRREA	Score du public – score du privé			PIRLS

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Équité territoriale dans l'offre d'enseignement	Taux de couverture des communes par l'enseignement primaire	Nombre des communes ayant au moins un établissement (public ou privé) / Nombres des communes (par cycle)	100%	Indicateur de prospérité	Massar
	Taux de couverture des communes par l'enseignement secondaire collégial				
	Taux de couverture des communes par l'enseignement secondaire qualifiant				
	Taux de couverture territoriale de l'enseignement universitaire et de la formation des cadres				
Accessibilité des établissements aux infrastructures de base	Part des établissements raccordés au réseau d'eau potable au primaire	Nombre des établissements raccordés au réseau d'eau potable / Nombre total d'établissements (par cycle)	100%	Indicateur de prospérité	ESISE
	Part des établissements raccordés au réseau d'eau potable au secondaire collégial				
	Part des établissements raccordés au réseau d'eau potable au secondaire qualifiant				
	Part des établissements raccordés au réseau de l'électricité au primaire	Nombre des établissements raccordés au réseau de l'électricité / Nombre total d'établissements (par cycle)	100%	Indicateur de prospérité	
	Part des établissements raccordés au réseau de l'électricité au secondaire collégial				
	Part des établissements raccordés au réseau de l'électricité au secondaire qualifiant				
	Part des établissements raccordés au réseau d'assainissement au primaire	Nombre des établissements raccordés au réseau d'assainissement / Nombre total d'établissements (par cycle)	100%	Indicateur de prospérité	
	Part des établissements raccordés au réseau d'assainissement au secondaire collégial				
	Part des établissements raccordés au réseau d'assainissement au secondaire qualifiant				
	Part des établissements sans murs de clôture au primaire	Nombre des établissements sans murs de clôture / Nombre total d'établissements (par cycle)	0%	Indicateur d'alerte	
Part des établissements sans murs de clôture au secondaire collégial					
Part des établissements sans murs de clôture au secondaire qualifiant					

2- Le critère de proximité choisi pour l'enseignement supérieur est la présence d'un établissement universitaire ou de la formation des cadres soit dans la commune elle-même, soit dans l'une des communes adjacentes.

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Education inclusive	Taux de non scolarisation des enfants en situation de handicap âgés entre 06 et 11 ans	Effectif des non scolarisés en situation de Handicap de 6 à 11 ans / La population en situation de handicap de 6 à 11 ans			'Rapport détaillé de la deuxième enquête nationale sur le Handicap au Maroc',
	Taux de non scolarisation des enfants en situation de handicap âgés entre 12 et 14 ans	Effectif des non scolarisés en situation de Handicap de 12 à 14 ans / La population en situation de handicap de 12 à 14 ans	0%	Indicateur d'alerte	Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité, et du développement social
	Taux de non scolarisation des enfants en situation de handicap âgés entre 15 et 17 ans	Effectif des non scolarisés en situation de Handicap de 15 à 17 ans / La population en situation de handicap de 15 à 17 ans			
	Part des établissements du primaire ayant accès au matériel et aux infrastructures adaptés aux élèves en situation de Handicap	Nombre des établissements ayant accès au matériel et aux infrastructures adaptés aux élèves en situation de Handicap / Nombre d'établissements (par cycle)			
	Part des établissements du secondaire collégial ayant accès au matériel et aux infrastructures adaptés aux élèves en situation de Handicap		100%	Indicateur de prospérité	UNESCO
	Part des établissements du secondaire qualifiant ayant accès au matériel et aux infrastructures adaptés aux élèves en situation de Handicap				

4. INDICATEURS DE LA DIMENSION « QUALITÉ DE L'ÉDUCATION »

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
ACQUIS SCOLAIRES	Proportion d'élèves du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques	4AP en maths – TIMSS (ASMMAT)			
	Proportion d'élèves du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques	2ASC en maths – TIMSS (BSSSCI)			
	Proportion d'élèves du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en sciences	4AP en sciences – TIMSS (ASSSCI)	100%	Indice de prospérité	TIMSS
	Proportion d'élèves du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en sciences	2ASC en sciences – TIMSS (BSSSCI)			
	Proportion d'élèves du primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en lecture	4AP en lecture – PIRLS (ASRREA)			PIRLS
	Score moyen des élèves en mathématiques	4AP en maths – TIMSS (ASMMAT)			
	Score moyen des élèves en mathématiques	2ASC en maths – TIMSS (BSMMAT)			
	Score moyen des élèves en sciences	4AP en sciences – TIMSS (ASSSCI)	625	Indice de prospérité	TIMSS
	Score moyen des élèves en sciences	2ASC en sciences – TIMSS (BSSSCI)			
	Score moyen des élèves en lecture	4AP en lecture – PIRLS (ASRREA)			PIRLS
Cadre de scolarisation	Taille moyenne de la classe au primaire				
	Taille moyenne de la classe au secondaire collégial	Effectif d'élèves / Nombre de classes (par cycle)	10	Indicateur d'alerte	Recueil statistique du MENFPESRS
	Taille moyenne de la classe au secondaire qualifiant				
	Proportion des élèves scolarisés dans des classes à cours multiples au primaire	Effectif d'élèves scolarisés dans des classes à cours multiples / Nombre total des élèves au primaire	0%	Indicateur d'alerte	Massar
Rendement interne	Taux d'achèvement sans redoublement au primaire		100%	Indice de prospérité	
	Taux d'achèvement sans redoublement au secondaire collégial	Produit des taux de promotion	80%	Indice de prospérité	Massar
	Taux d'achèvement sans redoublement au secondaire qualifiant		60%	Indice de prospérité	
	Taux de diplomation dans l'enseignement supérieur	Effectif des lauréats / Effectif des nouveaux inscrits	80%	Indice de prospérité	Données statistiques de l'enseignement supérieur

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Encadrement	Nombre moyen d'élèves par enseignant au primaire		10	Indice de prospérité	
	Nombre moyen d'élèves par enseignant au secondaire collégial	Effectif des étudiants / Nombre des enseignants	5	Indicateur d'alerte	Recueil statistique du MENFPESRS
	Nombre moyen d'élèves par enseignant au secondaire qualifiant		5	Indicateur d'alerte	
	Taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur		20	Indicateur d'alerte	Données statistiques de l'enseignement supérieur
Élimination du retard scolaire de plus de 2 ans	Proportion des élèves du primaire qui ont au moins deux ans de plus que l'âge théorique de leur niveau actuel	Effectif d'élèves qui sont au moins deux ans plus âgés que l'âge théorique de leur niveau actuel / Effectif total d'élèves (par cycle)	0%	Indicateur d'alerte	ESISE
	Proportion des élèves du secondaire collégial qui ont au moins deux ans de plus que l'âge théorique de leur niveau actuel				
	Proportion des élèves du secondaire qualifiant qui ont au moins deux ans de plus que l'âge théorique de leur niveau actuel				
Qualité de l'environnement scolaire	La prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants	Le calcul se base sur les 3 modalités : O1 : Très sécuritaire et ordonné O2 : Sécuritaire et ordonné O3 : Moins sécuritaire et ordonné (3*O1+2*O2+1*O3)	1	Indicateur d'alerte	TIMSS
	4AP des maths – TIMSS (ATDGSOS-M)				
	La prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants				
	2ASC des maths – TIMSS (BTDGSOS-M)				
	La prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants				
	4AP des sciences – TIMSS (ATDSOS-S)				
La prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants					
	2ASC des sciences – TIMSS (BTDGSOS-S)				
	La prévalence de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement : déclarations des enseignants				PIRLS
	4AP de lecture – PIRLS (ATDGSOS-L)				

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Qualité de l'environnement scolaire	L'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs (4AP – TIMSS (ACDGGSB))	Le calcul se base sur les 3 modalités : S1 : A peine quelques problèmes S2 : Problèmes mineurs S3 : Problèmes modérés jusqu'à sévère (3* S1+2* S2+ 1*S3)	1	Indicateur d'alerte	TIMSS
	L'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs				
	2ASC – TIMSS (BCDGGSB)				
	L'incidence de problèmes de discipline au sein de l'établissement : déclarations des directeurs	Le calcul se base sur les 3 modalités : V1 : Presque jamais V2 : Presque chaque mois V3 : Presque chaque semaine (3*V1+2*V2+1*V3)	1	Indicateur d'alerte	PIRLS
	2ASC – PIRLS (ACDGGSB)				
	4AP – TIMSS (ASGDAS)				
Le degré d'exposition des élèves à des actes d'harcèlement, violence, vol et intimidation : déclarations des élèves	Le calcul se base sur les 3 modalités : V1 : Presque jamais V2 : Presque chaque mois V3 : Presque chaque semaine (3*V1+2*V2+1*V3)	1	Indicateur d'alerte	PIRLS	
4AP – TIMSS (ASGDAS)					
2ASC – TIMSS (BSDGDAS)					
Conditions d'exercice de l'enseignant	Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants	Le calcul se base sur les 3 modalités : C1 : Un peu de difficulté C2 : Quelques difficultés C3 : Beaucoup de difficultés (3*C1+2*C2+1*C3)	1	Indicateur d'alerte	TIMSS
	4AP des maths – TIMSS (ATDGCFT-M)				
	Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants				
	2ASC des maths – TIMSS (BTDGCFT-M)				
Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants	Le calcul se base sur les 3 modalités : C1 : Un peu de difficulté C2 : Quelques difficultés C3 : Beaucoup de difficultés (3*C1+2*C2+1*C3)	1	Indicateur d'alerte	TIMSS	
4AP des sciences – TIMSS (ATDGCFT-S)					
Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants	Le calcul se base sur les 3 modalités : C1 : Un peu de difficulté C2 : Quelques difficultés C3 : Beaucoup de difficultés (3*C1+2*C2+1*C3)	1	Indicateur d'alerte	TIMSS	
2ASC des sciences – TIMSS (BTDGCFT-S)					

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Conditions d'exercice de l'enseignant	Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants				
	4AP des maths – TIMSS (ATDGLSN-M)				
	Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants				
	2ASC des maths – TIMSS (BTDGLSN-M)	Le calcul se base sur les 3 modalités :			TIMSS
	Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants	C1 : Un peu de difficulté C2 : Quelques difficultés C3 : Beaucoup de difficultés	1	Indicateur d'alerte	
	4AP des sciences – TIMSS (ATDGLSN-S)	(3*C1+2*C2+1*C3)			
Intégration des technologies numériques dans les écoles	Le degré des limitations concernant les conditions d'exercice des enseignants : déclarations des enseignants				PIRLS
	2ASC des sciences – TIMSS (BTDGLSN-S)				
	4AP de lecture – PIRLS (ATDGLSN-L)				
Orientation scolaire	Part des établissements disposant d'un accès internet au primaire	Nombre des établissements disposant d'un accès internet / Nombre total des établissements (par cycle)	100%	Indice de prospérité	ESISE
	Part des établissements disposant d'un accès internet au secondaire collégial				
	Part des établissements disposant d'un accès internet au secondaire qualifiant				
Orientation scolaire	Proportion d'élèves scientifiques ou techniques dans le secondaire qualifiant	Effectif d'élèves scientifiques ou techniques dans le secondaire qualifiant / Effectif des élèves dans le secondaire qualifiant	80%	Indice de prospérité	L'enseignement supérieur en chiffres La formation des cadres en chiffres Maroc universitaire
	Proportion des étudiants scientifiques ou techniques dans l'enseignement supérieur (enseignement universitaire et la formation des cadres)	Effectif des étudiants scientifiques ou techniques / Effectif des étudiants de l'enseignement supérieur	50%		

5. INDICATEURS DE LA DIMENSION « PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ »

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Sentiment d'appartenance à l'école	Degré de sentiment d'appartenance de l'élève à l'école 4AP en math-TIMSS(ASDGSSB)	Le calcul se base sur les trois modalités A1: Grand sentiment d'appartenance, A2: Moyen sentiment d'appartenance A3: Faible sentiment d'appartenance. (3*A1+2*A2+1*A3)	3	Indicateur de prospérité	TIMSS
	Degré de sentiment d'appartenance de l'élève à l'école 2ASC en math-TIMSS(BSDGSSB)				
	Degré de sentiment d'appartenance de l'élève à l'école 4AP en lecture-PIRLS(ASDGSSB)				
Appréciation des matières enseignées par les élèves	Degré d'appréciation des élèves des maths 4AP en math- TIMSS(ASDGSSB)	Le calcul se base sur les trois modalités L1: Une très grande appréciation de la matière L2: Une moyenne appréciation de la matière L3: Aucune appréciation de la matière (3*L1+2*L2+1*L3)	3	Indicateur de prospérité	TIMSS
	Degré d'appréciation des élèves des maths 2ASC en math-TIMSS(BSDGSLM)				
	Degré d'appréciation des élèves de la Science 4AP en science- TIMSS(ASDGSL)				
	Degré d'appréciation des élève de la Science 2ASC en science-TIMSS(BSDGSL)				
	Degré d'appréciation des élèves de la Physique 2ASC en physique-TIMSS(BSDGSLP)				
	Degré d'appréciation des élèves de la Chimie 2ASC en chimie-TIMSS(BSDGSLC)				
	Degré d'appréciation des élèves de la science de la terre 2ASC en science de la terre-TIMSS(BSBGSL)				
	Degré d'appréciation des élèves de la Biologie 2ASC en biologie-TIMSS(BSDGSLB)				
	Degré d'appréciation des élèves de la lecture 4AP en lecture- TIMSS(ASDGSLR)				

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES	
Valorisation et confiance des élèves dans les matières enseignées	Degré de valorisation des élèves en maths	Le calcul se base sur les trois modalités				
	2ASC en maths-TIMSS(BSDGSVM)	V1 : Très grande valorisation de la matière				
	Degré de valorisation des élèves en sciences	V2: Valorisation de la matière				
	2ASC en sciences-TIMSS(BSDGSVS)	V3: Aucune valorisation				
	Degré de confiance en soi des élèves en maths	(3*V1+2*V2+1*V3)				
	4AP en maths- TIMSS(ASDGSCM)					
	Degré de confiance en soi des élèves en maths					
	2ASC en maths-TIMSS(BSDGSCM)					
	Degré de confiance en soi des élèves en sciences					
	4AP en sciences- TIMSS(ASDGSCS)					
	Degré de confiance en soi des élèves en sciences	Le calcul se base sur les trois modalités		3	Indicateur de prospérité	TIMSS
	2ASC en sciences- TIMSS(BSDGSCS)	C1: Une très grande confiance en soi en la matière				
	Degré de confiance en soi des élèves en Biologie	C2: Confiance en soi en la matière				
	2ASC en Biologie- TIMSS(BSDGSCB)	C3: Aucune confiance en soi en la matière				
Degré de confiance en soi des élèves en physique	(3*C1+2*C2+1*C3)					
2ASC en physique- TIMSS(BSDGSCP)						
Degré de confiance en soi des élèves en Chimie						
2ASC en Chimie - TIMSS(BSDGSCC)						
Degré de confiance en soi des élèves en Science de la terre 2ASC en Science de la terre-TIMSS(BSDGSCE)						
Degré de confiance en soi des élèves dans la lecture						
4AP en lecture- PIRLS(ASDGSCR)					PIRLS	

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES	
Appréciation du métier de l'enseignant	Degré de satisfaction des enseignants dans leur travail 4AP en maths- TIMSS(ATDGTJS)	Le calcul se base sur les trois modalités S1 : Très grande appréciation du métier de l'enseignant S2 : Appréciation du métier de l'enseignant S3 : Légère appréciation du métier de l'enseignant (3*S1+2*S2+1*S3)	3	Indicateur de prospérité	TIMSS	
	Degré de satisfaction des enseignants dans leur travail 2ASC en maths-TIMSS(BTDGTJS)					
	Degré de satisfaction des enseignants dans leur travail 4AP en sciences-TIMSS(ATDGTJS)					
	Degré de satisfaction des enseignants dans leur travail 2ASC en sciences-TIMSS(BTDGTJS)					
	Degré de satisfaction des enseignants dans leur travail 4AP en lecture- PIRLS(ATDGTJS)					PIRLS
Implication des acteurs éducatifs : Degré d'emphase sur la réussite	Degré d'implication des acteurs éducatifs enseignants sur la réussite 4AP en maths- TIMSS(ATDGEAS)	Le calcul se base sur les trois modalités E1 : Très grande implication des acteurs éducatifs E2 : Grande implication des acteurs éducatifs E3: Moyenne implication des acteurs éducatifs (3*E1+2*E2+1*E3)	3	Indicateur de prospérité	TIMSS	
	Degré d'implication des acteurs éducatifs enseignants sur la réussite 2ASC en maths-TIMSS(BTDGEAS)					
	Degré d'implication des acteurs éducatifs enseignants sur la réussite 4AP en sciences- TIMSS(ATDGEAS)					
	Degré d'implication des acteurs éducatifs enseignants sur la réussite 2ASC en sciences-TIMSS(BTDGEAS)					
	Degré d'implication des acteurs éducatifs enseignants sur la réussite 4AP en lecture- PIRLS(ATDGEAS)					PIRLS
	Degré d'implication des acteurs éducatifs directeurs sur la réussite 2ASC en maths-TIMSS(ACDGEAS)					TIMSS
	Degré d'implication des acteurs éducatifs directeurs sur la réussite 2ASC en maths TIMSS(BCDGEAS)					PIRLS
	Degré d'implication des acteurs éducatifs directeurs sur la réussite 4AP en lecture- PIRLS(ACDGEAS)					

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC)	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont copié ou déplacé un fichier ou un dossier (%)	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont copié ou déplacé un fichier ou un dossier au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et adultes	100%	Indicateur de prospérité	Enquête sur l'accès et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication par les individus et les ménages
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont utilisé la fonction copier/coller pour dupliquer de l'information à l'intérieur d'un document	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont utilisé la fonction copier-coller pour dupliquer de l'information à l'intérieur d'un document au cours des trois derniers mois/ la population des jeunes et d'adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont envoyé des e-mails comprenant des pièces jointes (document, photo, vidéo...)	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont envoyé des e-mails comprenant des pièces jointes (document, photo, vidéo...) au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont trouvé, téléchargé, installé et configuré un logiciel	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont trouvé, téléchargé, installé et configuré un logiciel au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont connecté ou installé un nouvel appareil (modem, appareil photo, imprimante...)	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont connecté ou installé un nouvel appareil (modem, appareil photo, imprimante...) au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et d'adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont transféré des fichiers entre un ordinateur et un autre appareil (en dehors des mails)	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont transféré des fichiers entre un ordinateur et un autre appareil (en dehors des mails) au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et d'adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont utilisé des formules ou des feuilles de calcul	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont utilisé des formules ou feuilles de calcul au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont créé une présentation électronique en utilisant un logiciel de présentation (incluant du texte, des images, du son de la vidéo ou des graphiques)	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont créé une présentation électronique en utilisant un logiciel de présentation (incluant du texte, des images, du son de la vidéo ou des graphiques) au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et d'adultes	100%	Indicateur de prospérité	
	Proportion de jeunes et d'adultes qui ont écrit un programme informatique en utilisant un langage de programmation spécialisé	Effectif des jeunes et d'adultes qui ont écrit un programme informatique en utilisant un langage de programmation spécialisé au cours des trois derniers mois / la population des jeunes et d'adultes	100%	Indicateur de prospérité	

SOUS-DIMENSION	INDICATEUR	RÈGLE DE CALCUL	CIBLE	TYPE D'INDICATEUR	SOURCE DE DONNÉES
Intégration dans le marché du travail	% des jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET)	Effectif des jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) / la population des jeunes (15-24 ans)	0%	Indicateur d'alerte	HCP : Enquête emploi
	Taux d'activité	Effectif d'actifs (actifs occupés et chômeurs) / la population totale de 15 ans et plus	80%	Indicateur de prospérité	
	Taux d'emploi	La population active occupée / la population active	100%	Indicateur de prospérité	
	% d'emplois rémunérés	La population active occupée et rémunérée / la population active occupée	100%	Indicateur de prospérité	
	Taux de salariat	Effectif des salariés / la population active occupée	80%	Indicateur de prospérité	
	% de salariés marocains sans contrat de travail	Effectif des salariés sans contrat de travail / effectif des salariés	100%	Indicateur de prospérité	
Education tout au long de la vie	Nombre moyen d'années d'études	Nombre moyen d'années d'études de la population (15 ans et plus)	15	Indicateur de prospérité	Estimation de l'INE
	Taux d'alphabétisation des adultes (15 et plus)	Effectif de personnes alphabétisées (15 ans et plus) / la population totale (15 ans et plus)	100%	Indicateur de prospérité	HCP : Enquête emploi
	% de la population ayant un niveau supérieur (25 et plus)v	La population ayant un niveau supérieur (25 ans et plus) / la population (25 ans et plus)	25%	Indicateur de prospérité	
Promotion de la société du savoir	Nombre de publications indexées (Web of Science) par million d'habitants	Nombre de publications indexées (Web of Science) / (population / 1000 000)	1085*	Indicateur de prospérité	Département de l'enseignement supérieur auprès du MENFPESRS
	Nombre de brevets de résidents par million d'habitants	Nombre de brevets de résidents / (population / 1000 000)	195*	Indicateur de prospérité	
	Effectif des diplômés en doctorat rapporté aux diplômés de l'enseignement supérieur	Nombre de thèses soutenues par an / Total des diplômés de l'enseignement supérieur	2,83*	Indicateur de prospérité	

* Concernant la sous-dimension « Promotion de la société du savoir », le choix des valeurs cibles, à l'horizon 2030, est basé sur la moyenne des réalisations des pays de l'Union Européenne en 2015. Sources : World Bank and World Intellectual Property Organization (WIPO), WIPO Patent Report pour les brevets, World Population Prospects pour la population totale, EUROSTAT pour les données des diplômés en doctorat ou équivalent (CITE-8) et les diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) et l'UNESCO pour les publications/million d'habitants.

Ont réalisé ce rapport

Sous la direction de Rahma Bourqia,

Wail Benaabdelaali, Saad-Ellah Berhili, Saida Bani, Hind Radi, Ismail Menyani, Ilham Laaroussi.

Lecture & correction, mise en forme et infographie

Leila El Khamlichi, Fouzia Addi, Zakaria Badri

Pour citer ce rapport

Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.
Sous la direction de Rahma Bourqia, Cadre de Performance Du suivi de la vision stratégique à l'horizon 2030, Niveau national 2015-2018,
Wail Benaabdelaali, Saad-Ellah Berhili, Saida Bani, Hind Radi, Ismail Menyani, Ilham Laaroussi.

Rabat 2019.



Angle Avenues Al Mélia et Allal El Fassi,
Hay Riad, Rabat - B.P. 6535 - Maroc

Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Tél : +212(0)537-77-44-25 | contact@csefrs.ma
Fax : +212(0)537-68-08-86 | www.csefrs.ma